

LE SALUT
PAR LA TERRE
Et Le Programme Economique
DE L'AVENIR

Par
Le Dr François Dalencour

Les pays ne sont pas cultivés en
raison de leur fertilité, mais en rai-
son de leur liberté.

MONTESQUIEU

1935

Chez l'auteur, 3, Rue Saint-Yves,
Paris-au Palais.



LE SALUT PAR LA TERRE ET LE PROGRAMME ECONOMIQUE DE L'AVENIR

— — —

C'est une banalité plutôt exaspérante que de répéter, après tant d'autres depuis l'époque coloniale, que toute l'assise économique d'Haïti est dans l'agriculture. Les anciens colons nous l'avaient prouvé quand ils tiraient tant de richesses de ce sol de Saint-Domingue devenu nôtre depuis cent trente ans. Tant de richesse qui faisait de sa métropole, la France, la première puissance du monde. A Saint-Domingue seulement quinze cents navires français faisaient un trafic incessant chaque année.

Si du passé nous regardons l'avenir, nous ne voyons que des brumes surplombant des êtres désorientés. Aujourd'hui, avec une population quatre fois plus nombreuse nous obtenons une production cinq fois moindre. Aucune vue d'ensemble n'a dirigé notre destinée. Ou plutôt chaque fois que de rares réformateurs tentaient de réaliser quelque chose, des forces occultes les mettaient à bas et les anéantissaient. Et, pendant ce temps, tout le monde répétait le refrain sempiternel et monotone : « Haïti est un pays agricole, essentiellement agricole... » et c'est tout.

La catastrophe nationale de 1915 dont plusieurs attendaient un ressalement économique très profond accompagné de grande prospérité aura passé, nous laissant toujours devant la même anxiété, le même doute sur l'avenir. Rien n'en sera resté, si ce n'est que des tentatives vaines et maladroites qui rendent encore plus perplexe.

Mais aujourd'hui que ce deuxième plus grand drame de l'histoire d'Haïti touche à sa fin par le triomphe définitif de la justice et de l'humanité et que l'heure de la libération va bientôt sonner, nous allons maintenant entrer dans la période des réparations et des reconstitutions accompagnées de difficultés formidables qui exigeront le déploiement de vertus nouvelles.

Un danger invisible et toujours présent nous menace implacablement, car nous avons à faire mieux qu'après 1804 et qu'après 1915. Sinon, c'est la faillite irrémédiable. Comment faire alors? Il ne suffit plus de réparer la maison, il faut demain la reconstruire de fond en comble; il y va du salut de la patrie. Je dirai même que l'honneur et la réputation de la race noire sont en jeu.

C'est une question vraiment angoissante que tous les bons Haïtiens se posent et dont ils espèrent une solution rationnelle. Le problème est très vaste et d'une grande complexité; on est en face des questions du jour et des questions du lendemain.

Pour lutter sur ce double terrain, la nation haïtienne devra faire appel à tous les éléments de son activité générale, producteurs de richesses. D'abord, l'Agriculture qui est le centre vital de notre production; ensuite, l'Industrie qui ne peut être qu'un appoint, un bon appoint assurément; enfin, le Commerce qui fait circuler les richesses à l'intérieur et à l'extérieur.

C'est donc sur ces trois piliers que repose en réalité notre avenir économique et financier. D'ores et déjà, il faut dire que le premier rang appartient à l'Agriculture. C'est notre économie publique et privée qui le veut ainsi; c'est un fait devant lequel on ne peut que s'incliner, jusqu'à ce que, à la longueur du temps, les choses puissent peut-être changer un peu.

Le programme économique de l'avenir a donc pour base l'Agriculture. C'est un vrai sauvetage qu'il faut organiser avec beaucoup de méthode. Comme je le répète depuis une dizaine d'années, c'est le sauvetage national par le retour à la terre, car notre seul salut est dans la terre, par la terre. Je pense que vous avez lu mes diverses brochures sur cette question dont la solution est à la base

même de notre existence nationale. Cet avenir dépend, en grande partie de l'Etat, d'après la conception qu'il aura de son rôle. S'il veut se borner à rester un puissant animateur qui recherche toutes les occasions d'être utile et qui rend service sans dévorer, ce sera très bien. Mais s'il veut intervenir à tout propos et hors de propos, avec la violence qui froisse le Droit et brime la Justice, alors la partie sera perdue.

Mais ne préjugeons pas et laissons venir les événements; ne nous tourmentons pas d'avance. Attendre et espérer. Pas de sottises et lugubres prophéties.

Pour reconstruire notre avenir économique, nous ne devons pas trop compter sur l'étranger qui aura à faire face aux mêmes difficultés et ne pourra pas faire grand'chose pour nous, même s'il peut prendre la part du lion, car l'équilibre mondial n'est pas près d'être rétabli. Ne comptons donc que sur nous-mêmes. Notre petit pays renferme suffisamment d'hommes expérimentés et intelligents pouvant envisager et résoudre tous nos problèmes qui sont avant tout des questions locales. Le problème essentiel est d'avoir des chefs ayant assez de désintéressement et de psychologie pour choisir les hommes vraiment adéquats et mettre chacun à sa place, réalisant ainsi l'adage anglais, *the right man in the right place*.

La gravité du danger qui nous enveloppe est telle qu'on doit espérer que tout se passe comme l'honneur et la dignité nationale le commandent et l'exigent.

Une Solution d'ensemble

L'étude des sciences sociales présente cette particularité qu'elles existent toutes, par l'interdépendance qui les unit et en font un tout difficilement dissociable que les besoins de l'enseignement ont dû morceler en compartiments distincts. Mais, dans l'application l'enchavètrément inextricable reparaît et impose une solution d'ensemble, car les solutions partielles n'amènent pas de résultat.

Aussi, chose paradoxale, le morcellement des disciplines scientifiques créé par le progrès de l'Humanité aboutit à la nécessité de l'esprit encyclopédique. Si le savant spécialisé met au point certains problèmes qu'il est urgent d'appliquer, il devient insuffisant dans l'application qui demande la connaissance de plusieurs disciplines. Toute discipline comprend la science pure et la science appliquée, sauf les sciences fondamentales, comme les mathématiques, la physique, la chimie et l'histoire naturelle.

L'économiste qui a le mieux compris l'agriculture, le regretté professeur Cauwès, a mis en relief son côté social. C'est à juste titre. Effectivement, l'agriculture appliquée est surtout une science sociale. Quand on étudie l'agriculture, on étudie presque toutes les sciences sociales, afin d'arriver à une solution d'ensemble. Autrement, c'est la solution partielle qui est inefficace. C'est pour n'avoir pas tenu compte de ce fait scientifique que tant de mesures administratives, bonnes isolément et *a priori*, demeurent inopérantes.

Le salut ne peut nous venir que d'un ensemble de mesures et de combinaisons de toute nature convergeant au même but. On ne peut les découvrir qu'en se livrant à une analyse approfondie de toutes les catégories de la population dont les besoins sont multiples.

La Question Financière

C'est ainsi qu'au seuil de cet examen de notre problème agricole, surgit une question inattendue, la question financière. Elle est aussi très importante. Le système financier d'Haïti repose sur une répartition arbitraire des impôts qui handicape notre évolution agricole. Seule de tous les pays, Haïti continue à maintenir le droit d'exportation comme une des parties fondamentales de son budget. Nous maintenons, en dépit de tout, malgré les leçons de l'expérience, un non sens qui est comme un poignard qui laboure le sein de notre jeune démocratie et la voue à une anémie chronique. Cet illogisme devient une iniquité réelle avec les fluctuations déconcertantes du marché mondial. Alors, c'est l'Etat qui prend la plus grosse part : le paysan ne travaille que pour l'Etat.

Le premier chef que cette iniquité avait frappé fut le Président Boyer; il la fit disparaître en 1927. Malheureusement, les rigueurs de l'indemnité française l'obligèrent à la rétablir, mais à un taux plus bas qu'aujourd'hui, puisque les cent livres de café ne payaient à cette époque que deux gourdes ou piastres, tandis qu'aujourd'hui ce droit est de trois dollars, soit un tiers en plus. Avant Boyer, le Président Pétion envisagea plusieurs fois la diminution des droits d'exportation, mais l'état de guerre l'obligea à les conserver. La Révolution de 1843 reprit l'abrogation faite par le Président Boyer, mais ne put continuer par suite de ses fautes et du manque de sincérité qui la conduisait.

Quand, en 1870, le Parti Libéral fut constitué, la base de son œuvre de redressement fut l'abolition des droits d'exportation. Boyer Bazelaïs et Edmond Paul qui avaient étudié à fond la science économique comprirent que le maintien de ces droits paralysait la production et que le gros effort à faire était d'en débarrasser le Pays. Ces deux hommes, loyaux et convaincus, firent tout ce qui dépendait d'eux pour débarrasser le Pays de cette chaîne qui constituait une nouvelle forme de l'esclavage, le servage économique. Leur implacable incorruptibilité était actionnée par une volonté d'épuration vraiment jacobine.

Aussi, le premier acte que fit Boyer Bazelaïs en débarquant à Miragoâne, le 27 Mars 1885, fut de décréter l'abolition des droits d'exportation. On peut donc dire que Boyer Bazelaïs est mort pour l'amélioration du sort des paysans. C'est un beau titre de gloire, c'est un fait tangible qui prouve sa bonne foi et son patriotisme pur et élevé. Bazelaïs a prouvé la mort pour la grande Idée qui a immortalisé tous les penseurs et les réformateurs qui combattaient pour la Justice.

Après avoir fouillé dans tous les sens le problème économique, Boyer Bazelaïs et Edmond Paul s'étaient rendu compte que notre Pays ne se développerait jamais, aussi longtemps qu'il y aurait des droits d'exportation. Pour ma part, après avoir aussi scruté à fond l'ensemble du problème haïtien, après une vingtaine d'années d'études, je suis arrivé aux mêmes conclusions que Boyer Bazelaïs et Edmond Paul. En 1925, j'en ai fait le sujet d'une brochure spéciale. Huit ans après, l'année dernière, en 1933, j'entamai une vaste campagne sur

l'abolition des droits d'exportation ; j'étais même arrivé à faire un plébiscite impressionnant. Mais je fus obligé de m'arrêter devant l'hostilité bargneuse et l'indifférence déconcertante... En 1933, il en fut comme en 1883... après cinquante ans !... La Vérité est toujours combattue avec férocité...

L'intervention américaine qui devait et pouvait permettre l'abolition des droits d'exportation, ne fit absolument rien dans ce sens. Elle se contenta de constater la malaisance économique des droits d'exportation, et c'est tout. Elle poursuivit son impérialisme à l'aide d'un fonctionnarisme hypertrophié qui restera pendant longtemps un danger pour l'existence nationale, même après notre libération.

Ainsi donc, la question est jugée : les droits d'exportation retardent notre développement économique ; il faut donc les abolir. Mais alors, comment ? Ici, la question devient purement financière ; elle n'est pas insoluble, tant s'en faut. Mais, ainsi spécialisée elle déborde notre cadre, et nous ne pouvons en parler.

Constatons simplement qu'il faut alléger les charges excessives qui pèsent sur l'économie nationale et assurer une répartition plus efficace et plus équitable des impôts entre toutes les catégories de citoyens, proportionnellement à leurs capacités contributives, selon le principe inscrit dans les lois fondamentales de la République, selon l'esprit même de la Démocratie qui guide actuellement le monde depuis 1789.

De ces explications précises il faut retenir que la première mesure à prendre pour relever notre agriculture dévaillante est l'abolition des droits d'exportation. C'est le cas ou jamais de dire : hors de là point de salut. Du reste, l'augmentation de la production arrive à soulager les contribuables par l'augmentation des matières imposables. Plus un pays est riche, moins il sent le poids des impôts.

Un des tristes spectacles de notre époque est l'acharnement illisible avec lequel la taxation de l'alcool est changée et remaniée : depuis la première loi de 1928, deux nouvelles transformations très profondes ont pu trouver la faveur des grands corps de l'Etat. Mais personne ne fait rien pour le paysan qui est l'armature fondamentale de la vie nationale. Parce que la distillation de l'alcool occupe quelques grands et petits messieurs des villes et des bourgs. Quant au paysan vrai, personne ne s'occupe de lui, et il n'est pas assez éclairé pour mesurer la profondeur de l'injustice exercée envers lui, — malgré tous les flots d'encre et de parole depuis 1843, surtout depuis 1880, car sous Geffard il a été beaucoup fait pour l'instruction publique, beaucoup plus pour les villes, que pour les campagnes. Aussi, on peut considérer les droits d'exportation comme une transformation camouflée de l'esclavage colonial. Ne pensez-vous pas que si les paysans étaient tant soit peu éclairés, ils se seraient depuis longtemps ligés, sous quelque forme que ce soit, pacifiquement ou violemment, pour abattre cette odieuse bastille de notre pays qui reste malgré tout une *démocratie paysanne*.

Les côtés économique et juridique des phénomènes agricoles

Les droits d'exportation abolis, et alors seulement on peut parler de la mise en valeur de la terre haïtienne. La terre a une puissance presque indéfinie de production et possède l'inappréciable avantage de pouvoir presque tout de suite améliorer notre situation économique et financière. L'Agriculture a cet avantage sur l'industrie que par les denrées alimentaires qu'elle produit, elle est à la base même de l'existence humaine. Dans cette partie, nos efforts ont été d'une lenteur désespérante, car nous importons de l'étranger trop de produits alimentaires.

Cette infériorité n'a pas de compensations puisque notre exportation est dans une immobilité décourageante. D'autant plus décourageante, que nous possédons un sol mouvementé qui permet toutes les cultures. La moitié au moins de notre surface cultivable est en friche. Presque toutes nos montagnes sont cultivables, ce qui quintuple au moins notre surface cultivable moyenne. Il est indéniable qu'avec une culture rationnelle modérée nous pouvons produire dix fois plus qu'actuellement, cinq fois plus qu'à l'époque coloniale, puisque nous avons maintenant quatre fois plus de bras, et des bras libres que l'intérêt personnel pourrait stimuler.

Cette vision saisissante devrait attirer l'attention de tous les Haïtiens pour les décider à se porter en masse du côté de l'Agriculture, qui leur offre ainsi le moyen le plus sûr de relâcher leur situation et celle de la collectivité. Pour nous autres Haïtiens, la vraie bataille économique est dans la terre, dans l'agriculture.

Beaucoup d'esprits, ne tenant pas compte de l'histoire de la terre haïtienne, pensent qu'il faut poser la question préalable de la sûreté juridique de la propriété rurale. Comme si l'application du Code Napoléon n'avait pas déjà assuré un statut à la terre; comme si nos paysans avaient attendu une autre assurance juridique pour nous permettre d'exporter chaque année dix à quinze millions de dollars de denrées; comme si l'enregistrement des propriétés pouvait avoir la vertu magique de transformer une agriculture primitive, sans l'accompagnement d'autres réformes beaucoup plus importantes et plus vitales.

C'est qu'il y a une confusion dans les esprits: on confond le côté économique et le côté juridique des phénomènes sociaux, comme j'ai eu à l'établir depuis une dizaine d'années, conformément à l'enseignement du Professeur Cauwès, d'accord, du reste, avec la nature même des faits politiques et sociaux. Le développement agricole est un fait économique; la question agraire est aussi un phénomène économique; tandis que le statut des propriétés est un fait juridique que l'Etat prend à sa charge. Cela fait comprendre qu'on peut bien, à la rigueur, posséder un enregistrement parfait des propriétés en même temps qu'une agriculture languissante. L'enregistrement des propriétés ne conditionne pas la prospérité économique qui est favorisée par des causes multiples. L'enregistrement des propriétés est un appoint, qu'on peut même considérer comme

très utile : mais ce n'est qu'un appoint, c'est l'affaire du juriste ; mais c'est un appoint utile au crédit hypothécaire.

La mobilisation du sol par le système Torrens.

Nous sommes donc amené à parler du système Torrens. L'étude complète de ce système déborderait notre cadre ; nous ne pouvons en parler que d'une façon succincte. Le système Torrens institue un véritable état civil des immeubles : chaque immeuble est inscrit dans un registre spécial appelé *registre-matrice* ; l'enregistrement est la condition essentielle de l'existence du droit de propriété ; grâce à cette inscription le droit est opposable à tous ; il est à l'abri de toute contestation ; l'inscription forme le véritable titre de propriété, et la propriété établie par l'inscription est inattaquable ; l'inscription ne peut être annulée que dans des cas très exceptionnels, sur lesquels il est inutile d'insister. Dans ces cas, le véritable propriétaire possède un recours contre l'Etat.

De cette façon, la situation matérielle et juridique de chaque immeuble est bien déterminée ; ce qui facilite la rapidité et la sûreté des transactions. Assurément, de tels résultats méritent qu'une pareille réforme soit tentée.

La législation haïtienne, calquée sur la française, est parfaitement susceptible de recevoir cette transposition qui, en somme, constitue une bonne organisation de la propriété. Une dizaine de nouveaux articles introduits dans notre Code civil et dans la loi sur l'enregistrement et la conservation des hypothèques peuvent facilement exiger la tenue de *registres fonciers* où se ferait l'inscription obligatoire de tous les immeubles, tant urbains que ruraux, moyennant une taxe minime. En somme, la même procédure appliquée à l'état civil des personnes. Des sanctions pénales devraient être édictées contre quiconque aurait tenté d'obtenir une inscription frauduleuse, et il y aurait lieu de créer un fond d'assurance alimenté par une taxe spéciale très légère sur les immeubles afin de garantir, en dernier ressort, une indemnité au propriétaire légitime indûment dépouillé par une inscription irrégulière.

Cette réforme ainsi simplement réalisée aurait l'avantage de produire trois résultats excellents : 1^o elle donne la solution élégante et facile du cadastre qui est ainsi réalisé sans heurts et sans grandes dépenses ; 2^o elle est une source de revenus, si petits que ce soit, au fisc ; 3^o elle assoit le statut foncier sur une base inébranlable.

Parti d'Australie, le système Torrens ne s'est pas cependant beaucoup généralisé dans de nombreux pays, comme on pourrait le croire. C'est que ce système convient surtout aux pays de grandes propriétés, tandis que le monde entier a évolué vers la petite propriété, et ici ce système est de réalisation difficile, mais assurément non impossible. Ensuite, presque tous les pays ont adopté le Code Napoléon qui organise la propriété sur la tradition. Or, la tradition a constitué la base fondamentale du droit de propriété pendant des siècles, sans

qu'on ait eu à enregistrer des inconvénients irrémédiables. Appuyé sur une organisation judiciaire sérieuse, le Code Napoléon qui est le résultat de plusieurs siècles d'expérience a toujours permis le redressement des principaux abus dans toutes les questions de droit civil.

On comprend donc que le système Torrens ne s'est pas généralisé comme il aurait mérité de l'être. On n'y a pas eu plus souvent recours, parce qu'on n'était pas dans la même nécessité urgente que l'Australie du Sud, colonie à peine fondée en quête de stabilité juridique. C'est ainsi qu'en France, le système Torrens n'est pas appliqué, parce que là les archives des notaires, conservées depuis très longtemps, constituent de vrais registres fonciers, voisinant avec les registres familiaux, de telle sorte que là la terre et l'homme vivent côte à côte et traduisent tous leurs actes parallèles.

Haiti est dans le même cas que la France. Notre organisation judiciaire et notre Code civil, imités de ceux de France, nous ont toujours suffi pour trancher toutes sortes de contestations immobilières. Si, dans cette matière, il y a eu des lacunes regrettables, elles venaient plutôt des hommes que des institutions. Nos paysans ne sont pas suffisamment protégés par l'administration et par les officiers ministériels qui parfois commettent des exactions vraiment malheureuses et même odieuses assez souvent.

Cependant, malgré tout, il n'y a aucune raison pour ne pas essayer d'appliquer chez nous le système Torrens, de la façon simple que je viens d'indiquer. A la condition de le considérer plutôt comme un appoint dans un ensemble de réformes harmonieusement équilibrées, et non comme une panacée merveilleuse pouvant, à la façon d'une baguette magique, faire surgir une prospérité agricole. Ce serait alors une pure plaisanterie.

Cette réforme, assurément souhaitable, de notre statut foncier, est aussi désirée par beaucoup, parce qu'ils pensent qu'elle favorisera une certaine mobilisation du sol, par suite de laquelle les transactions deviendraient d'une facilité inouïe. Je me demande si ce n'est pas là une méprise profonde. Le système Torrens ne doit pas être envisagé seulement sous cet angle purement commercial qui, à mon sens, pris isolément, est plutôt dangereux. Le système Torrens constitue surtout et fondamentalement une excellente organisation de la propriété foncière, mais il ne doit pas amorcer une volatilisation du sol qui en résulterait peut-être si, par malheur la fièvre de la spéculation s'emparait des propriétaires.

C'est là un danger d'un nouveau genre qu'on n'avait peut-être pas prévu. C'est peut-être pourquoi beaucoup de législateurs méfiants ont hésité à adopter ce système, né, comme nous l'avons vu, dans les conditions très spéciales de la fondation d'une colonie neuve qui cherchait sa stabilité sociale et juridique. C'est là le point faible du système Torrens.

Car ce que l'homme d'Etat, le légiste et l'économiste demandent à une bonne organisation de la propriété, c'est qu'elle facilite réellement le travail agricole et stimule les paysans à féconder le sol de leur labeur permanent. Penché sur les sill-

bons qu'il trace, le paysan doit être la source de toute richesse. *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre. Le sol n'a de valeur que par l'homme qui le travaille et le féconde.* Cette loi économique aussi vieille que le monde est peut-être la raison qui portait nos ancêtres à lier le sort de l'homme au sort de la terre, en l'y attachant en quelque sorte. C'était, certes, une exagération qui avait son utilité, mais que les mœurs modernes ont modifiée avec raison.

Il n'est pas inutile de rappeler la nature économique de la terre qui doit être considérée comme une caisse d'épargne, surtout dans les pays de petite propriété. A ce titre, elle mérite d'être conservée parce que par le travail elle rapporte des intérêts. La terre-caisse d'épargne, vieille formule toujours jeune, reprend un regain d'actualité depuis la grande guerre qui a causé beaucoup de bouleversements économiques, parmi lesquels l'instabilité monétaire. On ne peut plus énumérer les ruines produites par les fluctuations désordonnées du change international. Quelques haïtiens ont éprouvé les mêmes désastres, quand, se fiant aux apparences, ils ont confié leurs économies aux placements en roubles, en marks ou en francs. Toutes ces économies ont été volatilisées ou presque : c'est un argent gagné dans le pays et perdu pour le pays. Les Haïtiens eussent sans doute fait preuve d'une sagesse plus avisée, s'ils avaient mis toutes ces économies dans la terre haïtienne, dont la valeur peut certes changer aussi mais qui matériellement ne peut jamais être volatilisée aussi complètement que la monnaie. La conception de la terre-caisse d'épargne doit donc être conservée surtout en Haïti où c'est déjà une tradition par suite de nos origines françaises. La terre est le bas de laine haïtien. En France le bas de laine a permis de résister victorieusement aux vagues terribles de la crise mondiale qui continue toujours ses ravages. L'immobilité relative de la propriété terrienne constitue donc un bien, et l'on peut dire que le Code Napoléon qui en alourdit un peu le transfert a plutôt fait œuvre de prévoyance sociale pour les propriétaires imprévoyants.

La Question Agraire

C'est la raison pour laquelle je suis d'avis que cette réforme de notre statut foncier soit précédée par la solution d'une question préalable, je veux dire la question agraire. J'insiste d'autant plus sur cette question préalable que la réforme foncière devra bousculer la situation matérielle et morale de la plupart de nos paysans, si souvent trompés par des trafiquants de toutes sortes, fonctionnaires ou officiers ministériels ou professionnels.

Depuis 1923, donc depuis onze ans, j'ai exposé ce que je pense être la formule la plus rationnelle de la solution de la question agraire, — formule qui se résume en ces trois mots : *la terre aux paysans.*

Il est des vérités qu'il ne faut pas se lasser de répéter, sans quoi elles disparaîtraient dans le désordre des incidents quotidiens.

Dans l'espace de ces onze ans, j'ai fouillé la question agrai-

re dans tous ses sens, et j'ai abouti à cette constatation que la question agraire domine tout le problème haïtien, parce que la population paysanne forme les trois quarts ou même les neuf dixièmes de la population totale de la République d'Haïti. C'est donc une politique agricole, une politique terrienne qu'il faut à ce pays, et pas autre chose.

La question agraire domine et conditionne le peuple haïtien. Toute œuvre haïtienne, quelle qu'elle soit, sociale, morale, politique et matérielle, est vouée au néant; toutes les mesures administratives les plus nécessaires connaîtront la taillite, si la question agraire, c'est-à-dire le problème terrien, ne reçoit pas sa solution équitable, intégrale, si toutes les terres du domaine de l'Etat et les lies adjacentes ne sont données, distribuées *gratuitement* aux paysans fermiers, afin de rétablir l'équilibre social complet dans la justice.

La terre aux paysans: voilà le nœud gordien de la situation, parce que le paysan est la vraie et la seule force nationale. Sans le travail des paysans, l'existence nationale serait menacée et le pays finirait par disparaître.

Afin de rendre ma formule agraire plus constructive et plus tangible, j'avais publié en 1923 deux projets de loi dont le premier concerne les concessions gratuites et l'autre organise le bien de famille insaisissable.

L'organisation de la famille paysanne par la propriété terrienne est une nécessité qui ne sera consolidée que par l'application. Cette idée du bien de famille insaisissable que j'ai lancée en 1923 a été captée par l'Administration qui en a saisi le principe en 1931, soit huit ans après, sous le nom de « bien rural de famille ». Cette imitation fut si maladroitement faite qu'elle n'a pu donner jusqu'à présent aucun résultat pratique. D'une loi sociale que j'avais présentée, l'Administration a forgé une loi fiscale pleine de restrictions.

Aussi, le fiasco fut presque immédiat. Deux ans après, cette loi a dû être remaniée, et une nouvelle a été bâtie qui est vouée au même malheureux sort. Cette nouvelle loi ne se maintient qu'à coups de circulaires, tellement l'application en est malaisée. Au moment où j'écrivais cette conférence — juin 1934 — un nouvel amendement était apporté à cette loi devant le Corps Législatif.

C'est que dans le domaine social, plus encore que dans tout autre, la valeur des lois dépend beaucoup moins de leurs dispositions elles-mêmes que de la manière dont elles sont appliquées. Au fond, continuant les erreurs de l'indian, on a voulu simplement faire une loi plutôt fiscale qu'on a présentée avec les apparences d'une prétendue générosité.

Il était si simple de suivre mes indications qui faisaient de la loi sur le bien de famille insaisissable un complément nécessaire de la loi sur les concessions gratuites. Le paysan qui est plus fin qu'on ne pense a flairé le truc et a fait la sourde oreille. Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, l'Administration peut toujours se rattrapper en faisant abstraction de l'amour-propre d'auteur. Qu'importe l'auteur? Il ne s'agit que d'une chose, de faire un peu de bien à ce pays. Qu'importe le metteur en œuvre?

Savez-vous ce que je disais de la question agraire en 1923 ? Oyez un peu : « *C'est une question angoissante qu'il faut résoudre le plus vite possible pour qu'à la levée de l'occupation militaire américaine nous ne soyons pas plongés de nouveau dans l'anarchie...* »

Quand je me relis aujourd'hui, je vous avoue que je suis étonné d'avoir prévu avec tant de précision... Onze ans ont passé, et... rien n'a été fait. C'est la grande tristesse de notre pays que les réformes les plus judicieuses aient été prévues à temps et n'aient jamais été réalisées au moment propice.

Méditant depuis plus de quinze ans sur la question agraire, j'ai ajouté à mon projet primitif deux nouveaux articles, dont l'un concerne le mariage obligatoire des concessionnaires. Cette obligation en fait une loi vraiment sociale et éminemment moralisatrice. L'autre article concerne l'introduction de couvents religieux dont l'utilité auprès de nos familles paysannes est incontestable.

Aujourd'hui, à la veille de la libération il n'est pas trop tard; les Chambres législatives sont encore là, attendant qu'on leur soumette les réformes salvatrices. Une seule parole de bonne volonté, et la question agraire recevra la solution que le Peuple Haïtien attend depuis 1843. C'est la solution déjà consacrée par l'illustre Fondateur de la République et son successeur qui n'eurent pas le temps de parachever leur grande œuvre de justice sociale et de relèvement économique par la petite propriété.

Cette œuvre étant une création continue devait être continuée par leurs successeurs. Aux premiers temps de la République, la création de la petite propriété rurale fut une œuvre de génie. Le Pasteur Bird qui a passé une quarantaine d'années en Haïti affirme qu'elle créa le sentiment de l'*existence nationale*. Il y a aussi qu'elle créa le travail, car chaque concessionnaire fut intéressé à travailler sa terre afin d'en avoir des revenus.

Aussi, la République de Pétion fut très prospère selon les témoins de l'époque. Le Dr L. J. Janvier qu'on ne peut pas suspecter de partialité ni de complaisance en fait l'aveu : « Dès 1810, les revenus du fisc augmentent, affirme l'auteur : la puissance de Pétion se consolide dans l'Ouest, les paysans, anciens esclaves qui n'avaient jamais su thésauriser, se montrent économes, laborieux; la République qui avait Port-au-Prince pour capitale devint relativement prospère. » (*Les Constitutions d'Haïti*, p. 491).

C'est qu'en effet, la petite propriété rurale crée logiquement le travail, par voie de conséquence directe. Le génie de Pétion le comprit bien longtemps avant les économistes classiques. Aussi, on conçoit que le Pasteur Bird ait pu dire que « la distribution des terres était sans doute l'un des coups de maître politique de Pétion, quant à son effet général sur la République ».

Aujourd'hui aussi, le problème n'a pas précisément changé, puisque nous avons une bonne quantité de chômeurs et d'émigrés rapatriés. L'année dernière, dans le « *Nouvelliste* », j'ai repris la plume pour conseiller la distribution gratuite

des terres, afin de donner du travail à tous ces sans travail dont la plupart sont de paysans. Mes conseils ne furent pas non plus écoutés cette fois. On aima mieux spéculer sur la tête de ces pauvres gens qui furent envoyés dans la partie voisine, où ils connurent la plus grande détresse. On nous les renvoie ces jours-ci dans un état pitoyable.

La leçon servira-t-elle ? Il serait si facile de rendre tous ces gens propriétaires et de leur faciliter le travail de la terre. Si des étrangers nous le disaient, ce serait vite fait, puisque la parole des bons haïtiens tombe dans le désert.

Je le répète encore : la terre aux paysans. Il y eut cependant quelques esprits grincheux qui m'objectèrent que les paysans ne tenaient pas tellement à leurs terres, que parfois ils vendent. Oui, c'est vrai, mais ce sont des exceptions rarissimes. Interrogez les notaires et les arpenteurs sous les yeux de qui passent tous les transferts de propriété, ils vous répondront que les paysans ne se défont de leurs terres que dans des circonstances exceptionnelles. C'est le cas de dire que les exceptions confirment la règle. En effet, les paysans parlant de leurs terres, disent toujours : « nous achetée, nous pas vende, nous achetons, nous ne vendons pas ».

Notre population agricole est sans aucun doute le véritable régulateur politique et économique du pays. Il faut les protéger dans tous les sens, car c'est leur donner un pouvoir d'achat qui intéresse le commerce et l'industrie ; c'est aussi assurer une paix matérielle sans laquelle le recressement national n'est pas possible. Notre démocratie paysanne est à la base de notre économie nationale, et ce sont ses solides quatres qui donnent au peuple haïtien cette résistance et cette souplesse qui le sauvent du désastre et du désespoir.

Si les rumeurs qui nous parviennent sont fondées, il serait encore question d'affirmer à des taux très bas des terres de l'Etat aux capitalistes américains sous le fallacieux prétexte de favoriser l'agriculture. C'est une erreur et une injustice, car les terres de l'Etat reviennent aux malheureux paysans haïtiens. Il est donc dit que le *prolétariat rural* haïtien sera toujours balouté : tel sera éternellement son malheureux sort. C'est vraiment navrant. Comme cette manœuvre ne peut-être faite que par des citadins, il est donc vrai, ainsi que le constatait Karl Marx, que *campagnes et villes forment deux pays ennemis depuis qu'il y a une civilisation*.

Le seul grand chef qui détruisait cette iniquité fut le Président Pétion qui réalisa sa grande pensée que pour avoir des villes riches il fallait d'abord des campagnes prospères, effaçant ainsi la *lutte de classe*. Le Président Boyer fut le seul de ses successeurs à le suivre sérieusement dans cette voie bienaisante. La loi sur les concessions conditionnelles de 1883 ne fut qu'un bluff et dut être abrogée, ayant surtout profité aux partisans déjà repus. Son auteur le Président Salomon, débuta, en 1843, avec le communisme anarchique d'Acéau dont il tirait les ficelles avec Numa Rigaud. Cet ex-communiste, devenu président de la République, connut les douceurs du pouvoir et finit dans un despotisme sanguinaire, imbécile et délétère qui faillit faire

de ce pays né si glorieusement dans les entrailles de la Liberté et de la Justice, une horde de sauvages préhistoriques. Du reste, on ne pouvait mieux attendre de l'ancien ministre de Soulouque, qui, prévoyant éventuellement le succès cependant plutôt problématique de ses adversaires, commit l'infamie d'offrir le protectorat d'Haïti au gouvernement américain (1).

La terre doit être aux paysans. Ce n'est pas le moment, par des interventions maladroites parties peut-être d'un bon naturel ou plutôt de l'incompétence, de réveiller le vieil état d'esprit d'Acaau. Notre malheureuse société offre déjà trop le *ferment de la lutte de classe*. La politique antidémocratique, antiprolétarienne, de 1922 à 1930, ne doit pas être reprise. Soyons larges et reconnaissants envers les paysans, afin d'avoir la paix sociale, qui conditionne toutes les formes de la paix et de l'ordre.

Puisque c'est un fait reconnu que l'existence indépendante du paysan est absolument indispensable à la vie nationale, il faut donc le favoriser, *même par des avantages exceptionnels* ; il faut lui permettre de se faire une vie adéquate à ses besoins qui devront être de plus en plus étendus dans l'avenir ; il faut le mettre dans des conditions extrêmement favorables auxquelles nous, citadins, nous ne saurions raisonnablement prétendre, facilités que nous sommes déjà par la situation sociale anormalement favorable de la ville. Le paysan qui est l'armature nationale est tellement pauvre qu'il est obligé de mener une vie purement végétative, presque animale. Cette honte et cette injustice doivent cesser, ou alors c'est la nation haïtienne qui cessera d'exister. Aussi, le relèvement matériel, social et moral du paysan est une question de vie ou de mort. Ce sont les campagnes prospères qui font les villes florissantes, comme le disait le Président Pétion il y a plus d'un siècle.

Avec cette solution de la question agraire, notre population paysanne, qui avait subi une abondante saignée par l'émigration, pourra s'augmenter, car tous les paysans émigrés devront être rappelés de Cuba et de la République Dominicaine pour jouir de cette mesure salutaire. On pourra ainsi rapatrier près de cent mille compatriotes qui restent dans ces pays taute de pouvoir travailler en Haïti. Autant de bras qui reviendront augmenter notre production détaillante. L'intensification de notre production agricole pourra ainsi se poursuivre graduellement, mais rapidement. Cent mille ouvriers agricoles devenus propriétaires et travaillant avec le stimulant de l'intérêt personnel, c'est un chiffre formidable pour un petit pays.

L'Enseignement agricole

Notre enseignement agricole devra être mieux adapté à no-

(1) Ce projet de protectorat existait dans les archives du Département d'Etat à Washington ; je ne sais pas s'il y est toujours. Il se trouvait aussi dans les archives de la Légation d'Haïti à Washington, et il m'est revenu qu'un diplomate salomoniste l'aurait détruit.

tre milieu si spécial. Des suppressions indispensables libéreront de grosses sommes qui devront servir surtout à des leçons de choses données sur place et mises à la portée de toutes les intelligences dans les champs de démonstration de *fermes-modèles*, comme le comporte l'article 5 de mon projet de loi sur les concessions gratuites, article qui organise l'enseignement agricole adulte. Un couvent de trappistes ou de chartreux ou de frères salésiens ou d'autres religieux adonnés à l'agriculture sera établi dans chaque département et à la Gonâve et à la Tortue, comme le demande l'article 6 du même projet.

Je dis bien *fermes-modèles* et non *fermes-écoles*, mais l'une n'exclut pas l'autre; les deux devront coexister, avec une prédominance des fermes modèles qui sont plutôt à l'usage des adultes, tandis que les fermes-écoles servent à l'enseignement agricole de la jeunesse. La ferme école avec ses champs de démonstration et ses cours ambulants doit être la pierre d'assise de l'enseignement agricole. L'enseignement doctrinal n'a aucune prise sur la masse rurale. Mais la démonstration bien faite et répétée finit par convaincre le paysan le plus arriéré. Le retardataire de la veille devient un des plus ardents propagandistes du lendemain.

L'Agriculture à l'Ecole primaire

J'attache aussi beaucoup d'importance à l'introduction de l'Agriculture dans les matières du programme des écoles primaires, au même titre que la grammaire et l'arithmétique. L'agriculture deviendrait ainsi une science nationale, familière à tous les Haïtiens, quelle que soit leur carrière. L'idéal est que chaque famille haïtienne ait son petit champ, comme une caisse d'épargne inépuisable qui donne un petit appoint au budget familial.

C'est à l'école surtout que cette notion doit être inculquée. A l'école rurale, le professeur devra insister sur la nécessité de s'attacher à la terre, de ne pas la délaisser pour gagner la ville, où il y a tant de déceptions. A cet effet, j'ai rédigé un petit manuel qui emploie tous les moyens pour retenir l'attention de l'élève sur ce point capital de l'éducation à la campagne. C'est une véritable croisade que la pédagogie haïtienne doit entreprendre dans ce sens: former l'esprit du petit paysan et l'intéresser aux choses de la terre.

Le Syndicalisme et le Crédit agricole

Le programme économique de l'avenir devra aussi comporter l'organisation obligatoire des syndicats, tant dans l'industrie que dans l'agriculture. Le syndicalisme obligatoire devrait même être inscrit dans la Constitution, de telle sorte qu'il institue l'*Etat Corporatif*. Une pareille réforme ne peut être que graduelle, mais elle est parfaitement réalisable par l'association qui est à la base du syndicalisme. Dans la pratique, le syndicalisme doit être précédée d'une sérieuse initiation aux coopératives.

Le syndicalisme agricole facilitera deux choses, éminem-

ment utiles à l'agriculture haïtienne : ce sont le crédit et l'emploi des machines.

Le crédit à l'agriculture que faute d'une meilleure dénomination j'appellerai le crédit rural, comprend deux tendances spéciales, ce sont le *crédit foncier* et le *crédit agricole*.

Le crédit foncier est plus spécialement celui dont la terre est le gage. Sous sa forme la plus simple, c'est le *prêt sur hypothèque*. Le prêt hypothécaire a de grands inconvénients pour le paysan propriétaire, l'intérêt étant toujours très élevé et dépassant parfois le revenu de la terre. Le système Torrens qui mobilise la terre favorise le crédit hypothécaire qui n'avantage pas toujours.

Le crédit agricole a pour garanties les outils, le bétail, les récoltes et la solvabilité de l'emprunteur. Il est moins onéreux que le crédit foncier mais plus difficile à obtenir. Il comporte toujours un long terme et un intérêt minime. De sorte qu'il ne peut être bien organisé que par des associations d'agriculteurs ou par l'Etat.

Pour ma part, j'ai beaucoup médité sur le crédit rural et je n'ai rien trouvé de mieux que la solution suivante basée sur notre milieu si spécial. Il serait organisé par l'Etat à l'aide d'allocations budgétaires annuelles à répartir dans chaque département ; il servirait surtout pour faire fructifier la terre ; il serait assimilé au crédit commercial qui bénéficie en dernier recours de la contrainte personnelle, la propriété de la terre restant toujours à débiteur ; avant d'arriver à la contrainte, la culture pourrait être continuée par le propriétaire sous la surveillance d'un agent agricole qui serait dédommagé.

Cette solution me paraît la plus convenable au milieu haïtien ; je voudrais la voir discutée, afin qu'il en sorte quelque chose d'applicable à toutes les régions du pays. A mon humble point de vue, c'est la formule de demain, c'est notre avenir agricole en puissance.

Le deuxième bienfait du syndicalisme, c'est de faciliter l'emploi des machines ou des outils perfectionnés. Ce sera un bienfait réel, car notre agriculture, en général est très arriérée ; nos paysans sont jusqu'à présent cristallisés au stade colonial datant de près de deux siècles. C'est affreux !

Un machinisme agricole même élémentaire

Certes, l'emploi général des machines agricoles et des outils perfectionnés se heurtera à de nombreuses difficultés au fond de nos campagnes. Dans les mornes, ce sera une chose presque impossible à cause du terrain accidenté. ~~On ne~~ un optimisme aveugle serait dangereux. Mais il ne faut pas désespérer de voir un jour des décortiqueurs dernier modèle égrener avec science notre café, notre coton, notre riz etc. L'association pourra accomplir ce prodige. L'Etat doit y aider. La vieille houe toujours, mais de nombreuses charues aussi !

Donc, comme le disait Méline, le grand ministre de l'agriculture français, prenons patience et disons-nous bien que la meilleure manière d'aller vite, c'est de ne pas essayer d'aller trop vite. Résignons-nous à faire d'abord l'é-

ducation de nos paysans, et elle se fera d'autant mieux que que nous n'essaierons pas trop de leur forcer la main et de brûler les étapes.

La Police rurale

En même temps, il ne faudrait pas oublier la *police rurale*. Or, nous n'avons pas, à proprement parler, de police rurale. C'est là une faiblesse administrative qui contribue, pour une grande part, à la désertion de nos campagnes. Les propriétés rurales ont besoin d'une protection efficace contre les vagabonds dangereux et nomades qui volent les récoltes et pillent le bétail.

Il faut sans retard créer des *brigades volantes de gendarmerie* qui feraient la patrouille du matin au soir, recherchant les voleurs dans tous les coins et recoins qui leur seront indiqués. Ces brigades mobiles seront aussi très utiles au maintien de la paix publique; leur création sera donc opportune à double fin. S'il n'y a pas une bonne police rurale, il est inutile de parler de retour à la terre et du salut par la terre. Ce serait lettre-morte. Là où il n'y pas de sécurité, il n'y pas d'amélioration possible. Nous devons ajouter que les concessions gratuites faisant un plus grand nombre de propriétaires par l'extension de la petite propriété rurale contribueront beaucoup à diminuer le vol et le vagabondage dans les campagnes. Les petits propriétaires s'entendent toujours contre les voleurs.

Avec la sécurité, la vie à la campagne deviendra tolérable. Mais cela ne suffit pas il faut ouvrir un horizon de confort aux campagnes pour que l'isolement ne soit pas trop lourd. Des distractions saines y sont nécessaires; le cinéma surtout peut rendre de grands services. Chaque commune devra avoir son cinéma ambulancier dans les campagnes. Cette dépense n'est pas considérable et emploierait quelques citoyens spécialisés qui y trouveraient un gagne-pain. Il y a tant de films spéciaux utiles dans ce genre. Quand le cinéma est sérieusement organisé, il devient un grand facteur d'éducation pour toutes les classes sociales. Je crois que le cinéma peut combattre avantageusement nos hideuses superstitions.

Pour les paysans et les propriétaires sachant lire il faudra faciliter la lecture par la distribution gratuite de livres utiles surtout d'auteurs haïtiens. C'est une façon d'enseigner l'histoire et la géographie d'Haïti ainsi que l'agriculture.

Dans ce sens, la fréquentation scolaire dans les campagnes devrait être stimulée et surveillée de près par l'inspection scolaire aidée de la police rurale qui devra déployer à cet effet une grande sévérité auprès des familles paysannes.

Toutes ces améliorations convergent au retour à la terre. Le retour à la terre ne concerne pas seulement les sans-travail de la ville; il intéresse aussi tous ces paysans qui ont abandonné la campagne pour végéter dans les villes, où ils

deviennent des meurt-de-faim ou des mendiants. Quant à la bourgeoisie, son éducation trop intellectuelle l'empêche de penser à la terre : c'est un grand malheur, car autrefois, dans les premiers temps de l'Indépendance, la plupart de nos grandes familles s'attachaient à la terre.

A quand la culture rémunératrice du Blé ?

Je finis cette énumération un peu brève pour insister sur un point que je considère extrêmement important dans le programme économique de notre avenir, parce que ~~sa propre~~ exécution est de nature à opérer un magnifique redressement de notre balance commerciale qui est globalement déficitaire depuis de nombreuses années : je veux parler de l'acclimatation et de la culture du Blé.

Pour ma part, je fais du succès de l'acclimatation et de la culture du Blé en Haïti une question nationale au premier chef. Je me suis longuement appesanti sur cette question dans une étude détaillée qui a paru dans le journal « L'Haïtien » depuis 1927, il y a donc sept ans.

Dans cette étude j'ai démontré qu'à l'époque coloniale l'acclimatation du blé était un fait acquis dans certaines parties du Nord et de l'Ouest. Dans le Nord on avait même fait du pain avec du blé qui y avait été récolté. Mais comme on importait de France une grande quantité de farine s'élevant à plusieurs millions de livres tournois, cet essai si heureux fut arrêté.

De mon côté, dès 1921, frappé par la quantité de farine que nous importons et qui s'élève à une moyenne annuelle de plus de deux millions de dollars, venant immédiatement après les tissus qui dépassent trois millions de dollars, je résolus de reprendre le problème exécuté avec tant de succès par les colons. Je puis dire que je suis arrivé au même succès. J'ai employé le blé de France, le blé du Maroc et le blé de Californie, dans différentes parties du pays. Toutes les semences ont réussi : le plus grand succès fut obtenu à Jacmel, dans la région de la Vallée, où j'envoyai au Pasteur Nosirel Lhérisson des semences de blé de Californie qui se développèrent admirablement.

Dans sa lettre du 28 novembre 1923, le Pasteur Lhérisson me dit : « Par ce courrier, je vous expédie quelques épis, pour vous faire voir qu'on peut cultiver le blé en Haïti. Les terres affectées à la culture du riz lui conviennent bien. » Cette constatation du Pasteur Lhérisson a une grande valeur, elle confirme mes expériences antérieures faites à Bolosse et à Cotte-Plage.

Vous voyez quelle richesse la culture du Blé peut donner au peuple haïtien : deux millions de dollars dans sa balance ~~excéditaire~~ et qui resteront en Haïti sans qu'on ait besoin de faire aucune exagération fiscale.

D'après mes expériences personnelles, je puis donc dire que la culture du Blé peut facilement être réalisée en Haïti à l'aide d'une simple allocation budgétaire de dix mille dollars pendant dix ans pour l'achat des semences de Blé du Maroc, de Californie ou d'Argentine. L'Argentine a une va-

tiété appelée « Blé Kanred » qui conviendra à notre pays, selon les renseignements qui me sont parvenus. C'est une dépense minime qui permettra de garder dans le pays deux millions de dollars annuellement. Ce sera un magnifique développement économique.

Prime et frime, ça rime

Je ne m'appesantirai pas sur la question des encouragements, des primes surtout, parce que je considère ce moyen comme très accessoire et inefficace. C'est une naïveté de penser que ces encouragements peuvent contribuer au progrès de l'agriculture. Le meilleur encouragement pour l'agriculture, c'est la vente de ses produits par la connaissance des débouchés. Toutes les grandes industries se sont créées d'elles-mêmes, sans provocation artificielle, par la seule influence des débouchés. Cette observation s'est vérifiée en Haïti, où les primes ont fait fiasco. Les témoignages concrets se trouvent dans nos principaux quotidiens. Mais le fait le plus inattendu rapporté dans un de nos quotidiens, c'est que parfois la prime en argent, au lieu d'être versée en argent comme c'est stipulé, est convertie en outils et en ... tafia. Un commerce est donc fait avec cet argent qui, de par sa destination, devait être sacré. Mais la chose odieuse, c'est qu'une partie de la prime en argent est convertie, manu militari, en tafia.

Ce côté malhonnête de la distribution des primes à l'agriculture suffit pour les condamner radicalement, en dehors du fiasco déjà constaté depuis longtemps sous l'administration de Freeman.

Voilà exposé dans ses grandes lignes le programme de constitution et de marche en avant de notre agriculture. Ce programme est simple mais étendu, au point qu'on peut se demander comment le diriger dans la pratique par les voies les plus sûres. La réalisation de ce programme sera une belle évolution, et ce sera aussi une révolution.

Avec le bouleversement des idées qui règne dans le monde, un problème d'une importance capitale surgit immédiatement : qui va donner le branle à ce vaste mouvement de rénovation ? Sera-ce l'Etat, ou ce rôle revient-il plutôt aux individus groupés en associations ?

L'Etatisme agricole

Le problème ainsi posé est assurément mal posé parce qu'il s'y trouve plusieurs questions dont chacune est passible d'une solution spéciale. Disséquons le problème.

Il y a des questions que l'Etat, seul, peut résoudre, parce qu'elles relèvent de son initiative, de sa nature légale propre : ainsi, l'abolition des droits d'exportation, la réforme de la législation foncière, les concessions gratuites des terres de l'Etat, l'enseignement agricole adulte et scolaire, le crédit agricole à long terme, l'amélioration sociale de la vie rurale.

Il est vrai que toutes ces questions ont été soulevées par des individus qui font pression sur l'Etat pour arriver à une

réalisation effective. Tout le monde est d'accord sur ce point. Mais là n'est pas précisément la question du jour. Beaucoup d'esprits sont hantés par cette idée que l'Etat pourrait devenir le grand entrepreneur de la production agricole, et un exemple est immédiatement cité : la Russie des Soviets, qui pratique l'étatisme agricole sous la forme du collectivisme ou plutôt du communisme.

C'est un communisme particulier qui a reçu le nom d'origine, le *soviétisme*, parce que c'est un système complet spécial d'ordre politique, économique et social. Système particulier à un vaste milieu depuis longtemps plié au despotisme asiatique qui l'a abruti. C'est ainsi que l'on peut dire que le *zarisme* et le *soviétisme* se valent et ne diffèrent que par le nom. Le *soviétisme* n'a pu se maintenir que par l'hérédité de servage qui en forme le fond. Les moujiks travaillent toujours la terre en commun avec des machines étrangères et des techniciens étrangers, car les russes ne font presque rien par eux-mêmes.

En réalité, ce sont les Américains Ford et Young qui sont les vrais entrepreneurs des grands travaux prévus par le plan quinquennal. Ce plan qui est un programme d'industrialisation forcée, de collectivisation agricole générale, applicable au pays tout entier sous la forme d'un militarisme outrancier, a fait faillite. Mais Staline, très habile, l'a changé immédiatement en plan de quatre ans ; il a donc le temps de souffler et de calmer certaines impatiences. La famine existant dans beaucoup de parties de la Russie, toutes les récoltes étant par la force versées à l'exportation, afin d'avilir les prix du marché international et de faire accroire que la Russie serait en pleine prospérité.

Après seize années de régime communiste, comme le disait récemment M. René Pinon dans *La Revue des Deux Mondes*, l'expérience est concluante, c'est la faillite du marxisme intégral, la débandade du socialisme universel. C'est aussi l'opinion de la plupart des voyageurs compétents.

Et c'est ce régime décevant que quelques esprits inexpérimentés rêvent de voir appliqué en Haïti, pays de petite propriété rurale, où le paysan est plus imbu de sa force propre. N'est-ce pas un défi à l'Histoire d'Haïti qui nous enseigne que les régimes de terreur ont toujours été néfastes à ce pays et que le despotisme a désaxé ce milieu au point de le mettre dans une détresse sans précédent.

Dans tous les pays, l'étatisme dictatorial a paralysé l'évolution sociale, politique et économique. L'histoire universelle le prouve surabondamment : les preuves sont tellement nombreuses qu'il faudrait un volume pour en énumérer seulement les principales. Nous devons donc repousser énergiquement le *soviétisme* et toutes les formes de l'étatisme qui ont cours depuis quelques temps dans notre milieu. Nous renvoyons nos contradicteurs à l'Histoire qui, comme le dit si bien Tacite, est la conscience du genre humain.

En Haïti, avec l'intervention américaine quelques essais d'étatisme agricole ont été pratiqués. Il y a surtout lieu de mentionner la culture du coton par un établissement de l'E-

tat aux frais de l'Etat, c'est-à-dire des contribuables. D'après tous les renseignements, cette entreprise étatiste a complètement échoué, accumulant crédits supplémentaires sur crédits extraordinaires qui ont dépassé de beaucoup le rendement net.

La dernière expérience est celle de l'Ile-à-Vaches : de fortes valeurs ayant été affectées à cette entreprise on a d'abord donné cent dollars par mois à un superviseur, et de 15 à 50 dollars à des sous-agents ; le salaire des employés a presque tout bouffé. Aussi, la récolte de coton a été déficitaire de 50 o/o, comparativement aux années précédentes ; les récoltes ont toujours dépassé mille sacs et cette année elle a donné juste 200 sacs de coton jaune et 450 de sélectionné. C'est la faillite. (*La Garde*, des Cayes, 10 juin 1934.)

Il semble que l'Etat ne se contente pas de cette faillite et voudrait exécuter un plan quinquennal qui doit coûter six millions de gourdes. C'est sans doute une première tranche, car nous savons par l'expérience du coton sélectionné, que les crédits extraordinaires viendront de temps en temps. Il y aura très probablement une belle tranche chaque année pendant les cinq ans. Et comme la faillite est inévitable, on aura la précaution, avant la cinquième année, de présenter un plan de quatre ans, et ainsi de suite comme le font d'ailleurs Staline et Mussolini. Celui-ci ne vient-il pas d'exposer un programme de soixante ans ?

Tous ces plans ne font que démontrer la faillite de l'Etat qui dépasse son rôle pour se faire entrepreneur. Les fonctions de l'Etat sont bien précises et déjà considérables, et quand il veut aller plus loin, l'échec est certain. L'étatisme est un péril mortel pour la Démocratie ; l'étatisme est un défi à la raison et la négation de la Science ; l'étatisme dévore le malheureux contribuable de la ville et de la campagne, du magasin et de l'usine ; l'étatisme, c'est la tyrannie génératrice des bouleversements politiques.

Le soviétisme ne peut durer ainsi qu'appuyé sur une grosse masse inerte habituée au servage depuis des siècles. Le contraste entre Haïti et la Russie est assez frappant : les haïtiens ont connu la liberté et l'indépendance depuis 1804, tandis que le servage n'a été aboli en Russie qu'en 1861. Cette différence suffit pour éclairer l'économiste et le sociologue.

En somme, l'intervention de l'Etat en agriculture nuit plus qu'elle ne sert, ou moins dans le plus grand nombre de cas. Ce qui importe par dessus tout, c'est d'habituer le plus possible les agriculteurs et les paysans à attendre tout d'eux-mêmes et à prendre en toute occasion l'initiative de ce qui peut leur être utile. Il arrive parfois, quand on cherche à diriger le travail agricole de trop près, qu'on lui donne une fausse impulsion ; dans ce cas, on marche directement contre le but qu'on se propose. Le meilleur mode d'action, c'est l'enseignement, et là encore il faut éviter de tomber dans l'excès.

L'étatisme complètement écarté, il s'agit maintenant de préciser le rôle de l'Etat sur le plan économique. Sans cette précision, toutes les réformes que nous venons de préconiser risquent de ne jamais aboutir par manque de vie propre.

Il faut alors pénétrer dans l'intimité des phénomènes économiques qui régissent la vie sociale matérielle, qu'il s'agisse d'Agriculture, d'Industrie, de Commerce ou de Professions. On découvre immédiatement le vrai rôle de l'Etat, qui est surtout celui d'un animateur bienfaisant, puisque c'est lui qui a la sauvegarde de la collectivité. Nous touchons là au point culminant du salut par la terre.

Ce rôle d'animateur bienfaisant ne peut se concevoir que dans le cadre de la Liberté et de la Justice, c'est-à-dire dans le sens de la Morale. Tous les hommes d'Etat vraiment honnêtes ont convenu que l'amélioration et la prospérité d'un pays ne peuvent être réalisées que par la pratique d'une bonne politique. Une politique loyale, c'est-à-dire basée sur la moralité, est la sauvegarde d'une société et influe sur son état économique. Il y a corrélation entre la politique et les faits économiques et financiers, et l'état économique d'un pays dépend de la politique suivie. C'est ce qui faisait dire au grand financier qu'était le baron Louis : *« Faites-moi de la bonne politique et je vous ferai de bonnes finances »*.

Comme l'affirme Maurice Block, on pourrait dire avec non moins de raison : *« Faites-moi de la bonne politique, je vous ferai de la bonne agriculture. »* L'agriculture ne peut, en effet, fleurir que dans un pays où les personnes et les propriétés sont respectées, où les impôts sont équitablement répartis et dépensés avec économie, où règnent, en un mot, la liberté, la justice, la paix.

Voilà donc le vrai rôle de l'Etat : c'est surtout l'aménagement de la justice et de la liberté dans toutes les sphères de l'activité humaine. L'agriculture, le commerce, l'industrie et les professions dépendent très étroitement de cet aménagement. Cela est vrai de tous les temps et de tous les pays. Aujourd'hui, les pays de libéralisme sont ceux qui se maintiennent le mieux, malgré la formidable crise économique qui souffle sur le monde, tandis que les pays de dictature souffrent d'une anémie économique chronique qui paralyse leur évolution normale. Des chiffres sont là, implacables dans leur sévérité.

La Justice et la Liberté, ce sont les deux vitamines sociales en dehors desquelles il n'y a pas de salut pour un peuple, quelles que soient les mesures exécutées, comme quand on bourre un animal de grandes quantités de beaux aliments privés de vitamines, la mort s'ensuit, malgré tout, tôt ou tard. Sans la Justice et la Liberté, un pays ne peut pas connaître de vraie amélioration. C'est une loi sociologique inéluctable qui ne comporte pas d'exceptions, car les prétendues exceptions s'effritent à la lueur de la statistique.

Cela est si vrai qu'un grand économiste français, le professeur Alfred Jourdan, définissait ainsi l'Economie politique : la science de la liberté appliquée au travail humain.

A elle seule, la paix publique est insuffisante.

Quand on parle d'Haïti, on avait l'habitude, avant 1915, d'avancer, que notre stagnation était due à nos guerres civiles et qu'il suffisait d'avoir la paix pour que la prospérité nous favorise. Nous avons vu le contraire depuis 1915 :

nous avons eu la paix la plus complète, et la prospérité n'est pas venue: au contraire, notre économie est restée tout-à-fait stationnaire, même d'après les chiffres les plus complaisants. Il y a même un témoignage officiel irrécusable. Ecoutez donc Monseigneur Jan, dans son discours prononcé le 17 octobre 1933, à Milot, s'adressant au Chef de l'Etat: « Mais quelle désolation, n'est-il pas vrai de ne pouvoir s'écarter de l'artère principale tracée à *grands frais* par les Travaux publics, disait l'honorable prélat? Quelle désolation encore que le spectacle de ces immensités de terrains en friche qui défigurent ce beau pays? Pour un Chef d'Etat, je ne m'imaginais pas de désolation plus amère. Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui le commerce soit aux abois ainsi que la prospérité nationale? Serait-ce que le travail n'est plus en honneur ou que *l'habitant n'est plus assuré du fruit de son travail*? Serait-ce que les esprits inquiets attendent d'une révolution hypothétique un bonheur chimérique et facile? (Le *Moniteur* du 26 octobre 1933). Paroles à méditer après dix-huit années d'occupation militaire...

Les chiffres sont là. Avant 1915, notre commerce extérieur roulait autour d'une moyenne annuelle de 320 millions de livres. Après douze ans de paix américaine, voyez le résultat:

1927	214.577.513
1928	169.808.779
1929	124.930.167
1930	92.698.684
1931	73.411.915
1932	84.984.309

Depuis l'année 1918, notre balance commerciale comprenant tous les comptes, c'est-à-dire la *balance économique générale* est dans l'ensemble constamment défavorable, déficitaire. Avec la paix américaine c'est l'autophagie économique, et le Peuple Haïtien dévore ses propres entrailles. L'ordre qui règne à Varsovie paralyse parfois toute prospérité et engendre la misère...

Vous voyez donc que la paix, *à elle seule*, ne suffit pas au progrès d'un pays. La paix, seule, ne peut pas faire prospérer un pays. Haïti occupée nous en donne une preuve tangible. Depuis le 18^e siècle, Montesquieu, après avoir fouillé l'histoire universelle et étudié sur place les principaux peuples européens, avait donné cette conclusion formelle: « *Les pays ne sont pas prospères en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté.* » Avant Montesquieu, Machiavel, au 17^e siècle, avait déjà constaté qu'*un peu d'agitation donne du ressort aux âmes et que ce qui fait vraiment prospérer l'espèce est moins la paix que la liberté.*

N'oublions pas qu'il y a une question qui domine la politique, c'est la question du ventre. Or, pour le Peuple Haïtien, la question du ventre tient, toute, dans la solution rationnelle du problème agricole. N'oublions pas non plus que cette solution rationnelle, est je le répète, une solution d'ensemble. En Economique, les questions en apparence indépendantes les unes des autres ont une connexité évidente, réelle:

« La méconnaissance de cette connexité, nous dit le grand économiste-ingénieur Colson, est la cause véritable pour laquelle tant d'hommes éclairés et généreux, portant leur attention *exclusive* sur telle ou telle plaie sociale, se rallient à des propositions bienfaisantes en apparence et cependant plus propres, en réalité, à aggraver qu'à alléger les maux auxquels il s'agit de remédier. » (*Cours d'Economie politique*, t. 1, p. 9).

C'est en ce sens surtout qu'il faut condamner la fameuse *économie dirigée* dont on parle tant aujourd'hui et qui au fond, est une vieilleries, car, sous cette formule nouvelle il ne s'agit que de l'ancien *interventionnisme* ou *étatisme*, vieille rabâcherie de l'économie politique. Rien de nouveau.

Le masque risible de l'économie dirigée

C'est ainsi que la caractérise un publiciste français qui n'y voit qu'une dangereuse aventure dont l'engouement prête d'autant plus à rire qu'on s'y entonce davantage, malgré les désastres accumulés. Quoi de plus instructif à parcourir que le dernier rapport de l'Institut International d'Agriculture publié dans le pays du fascisme.

Ce rapport note le progrès des réglementations des activités économiques qui forment une nouvelle ère économique, l'avènement de l'économie dirigée, mais il constate en même temps que c'est plutôt un *expédient empirique* qui a contribué à abaisser le revenu national et le niveau de vie, comparativement aux résultats obtenus sous le régime de la libre concurrence. Cette nouvelle position est purement artificielle et essentiellement précaire; elle a produit le chômage et une grave diminution de la prospérité; elle aboutit à l'autarchie, à l'économie fermée, malgré la conclusion de nombreuses ententes régionales auxquelles on a dû recourir pour parer au plus pressé.

Ce rapport fait sous un gouvernement fasciste est obligé de constater qu'il existe un fort courant d'opinion qui demande le rétablissement, au plus vite, du régime de l'économie libérale. Et réellement, les faits condamnant l'économie dirigée: en Allemagne, malgré la forte protection accordée au marché interne la valeur brute de la production agricole baisse de 50 o/o; il en est de même aux Etats-Unis.

Les conclusions du rapport ménagent la politique fasciste mais avec des circonlocutions très prudentes aboutissent à la nécessité du rétablissement de l'économie libérale. Car quand on parle d'arriver au rétablissement de l'économie mondiale, il ne peut s'agir que de considérer tous les peuples comme un *marché général*. C'est justement la conception du grand économiste libéral de Molinari. Aussi, quand l'Institut International d'Agriculture conclut que *tant que ce rétablissement ne sera à bon point, les ressources nationales aussi bien des pays industriels que des pays agricoles se trouveront réduites et les niveaux de vie resteront déprimés*, il donne une belle palme à l'économie classique libérale dont G. de Molinari fut un si vaillant champion.

Nous arrêtons là ces considérations sur l'économie dirigée,

parce qu'en parlant précédemment de l'étatisme, nous avons
 avons fait le procès de l'économie dirigée. Disons, enfin,
 que dans l'économie dirigée, la Politique prime l'Économi-
 que, ce qui est une erreur. L'Histoire d'Haïti est pleine de
 tentatives d'économie dirigée, parce que le despotisme l'a
 presque toujours emporté. Le monopole exécrable des ca-
 riés sous Soulouque en est un exemple. Le gouvernement
 d'Hippolyte inaugura une débauche de contrats onéreux qui
 n'étaient que de l'économie dirigée. De même, le récent
 contrat de figues-bananes qui établissait un monopole de
 production et de vente. Ce fut une erreur que le Sénat nous
 épargna. Dans ma modeste sphère, je contribuai au rejet
 de ce contrat qui devait finir tôt ou tard par un désastre
 ou un scandale. Dès que ce contrat fut annoncé, comme on
 mettait en avant l'exemple de la Jamaïque, et avant de pren-
 dre position, je pris des informations à la source même: j'é-
 crivis à l'officielle Société d'Agriculture de la Jamaïque, qui
 me répondit que pour arriver à une si grande expansion du
 commerce des figues-bananes, le gouvernement anglais n'eut
 jamais recours au monopole. Je communiquai cette lettre
 à plusieurs amis qui la proagèrent, (1). Comme pour confir-
 mer ce fait, la culture et le commerce de figues-bananes
 se développent progressivement en Haïti sans monopole, sans
 contrat. Malheureusement, il résulte d'après les échos du
 «Matin» et de «L'Élan» que certains personnages s'inter-
 posent pour créer des difficultés afin de faire accroire que
 le contrat rejeté est indispensable. C'est une singulière aber-
 ration que les faits ont du reste déjà démentie. L'État de-
 vait plutôt remplir son vrai rôle, en encourageant les plan-
 teurs, en facilitant la fréquentation des navires spéciaux, en
 procurant des plants bien sélectionnés, en connectonnant de
 bonnes routes, etc. Tous services pour lesquels les hauts fonc-
 tionnaires sont bien payés. De ce fait retenons la leçon de
 l'inutilité de l'économie dirigée. Nous en avons encore la
 preuve dans les expériences si malheureuses du Président
 Roosevelt.

Aussi, les ententes régionales dans le genre de celles que
 recommande l'économie dirigée ne suffisent pas pour dimi-
 nuer cette crise formidable qui fait toujours tâche d'huile;
 c'est une grande entente internationale générale qui s'impo-
 se, basée sur les principes libéraux de l'Économie classi-
 que.

C'est que la solution du problème agricole, aussi bien que
 des problèmes industriels et commerciaux, est d'ordre es-
 sentiellement économique et ne relève que de la Science éco-
 nomique. Cette solution ne peut pas se trouver en dehors de
 l'Économie politique. Or, l'Économie politique, il ne faut ja-
 mais l'oublier, est une science morale et politique.

«Elle est, nous dit judicieusement le Professeur Colson,
 une science morale, c'est-à-dire qu'elle s'occupe des richesses
 et des services uniquement au point de vue de l'influence
 qu'exerce, sur leur production, leur répartition, leur
 circulation et leur consommation, l'état d'esprit des hommes,

(1) Cette correspondance est publiée dans l'Appendice.

tel qu'il résulte de la nature et de la civilisation à chaque époque. Deux exemples suffiront à faire saisir la portée de cette remarque.

« L'action des engrais et des amendements sur le rendement des terres cultivées est sans aucun doute, un élément essentiel de la production ; mais son étude rentre dans celles de la chimie agricole et de la physiologie végétale parce qu'elle est totalement indépendante de l'état d'âme du cultivateur ou du consommateur futur. Au contraire, l'influence qu'exerce, sur les progrès cultureux, l'exploitation directe par le propriétaire, l'affermage des terres ou le métayage est une question économique, parce que cette influence découle exclusivement de l'esprit différent qu'un propriétaire, un fermier ou un métayer apportent à la culture.

« De même, les progrès réalisés dans la construction des navires ou des locomotives sont les causes premières de la facilité des transports, qui a si puissamment aidé à développer les échanges ; seulement ils ont amené ces résultats par des raisons qui dépendent uniquement de la mécanique appliquée et n'ont rien à voir avec l'état d'esprit des négociants. Mais l'étude des tarifs de chemin de fer relève de l'Economie politique, parce que l'action des tarifs sur le développement des affaires provient exclusivement de l'influence que le montant du prix à payer exerce sur la décision des personnes qui pourraient voyager ou expédier des marchandises.

« L'Economie politique doit, bien entendu, tenir compte des conséquences des progrès techniques, qui modifient profondément les conditions dans lesquelles s'effectuent les opérations qu'elle étudie, et des causes générales qui déterminent les hommes à appliquer plus ou moins promptement telle ou telle découverte. Mais elle reçoit chacune de ces découvertes comme une donnée dont elle recherche l'influence sur les phénomènes qu'elle étudie, sans s'occuper de ses rapports avec les lois de la nature physique et avec la connaissance que nous en donnent les sciences expérimentales, aidées par l'usage des formules mathématiques.

« D'autre part, l'Economie politique est une science politique, son nom même l'indique, une science qui étudie l'homme en société ou plutôt en société organisée. Sans doute, l'homme isolé aurait des besoins, et les objets propres à y satisfaire seraient des richesses ; mais entre l'analyse physiologique ou psychologique de ses besoins, d'une part, et l'examen technique des moyens de conserver, de transformer et d'accroître les richesses dont il disposerait, d'autre part, il n'y aurait pas place pour une étude économique ayant une portée quelconque, parce que l'on ne rencontrerait pas les relations entre les hommes qui seules introduisent un élément nouveau, justifiant une science spéciale. Il faut donc, pour que des rapports économiques surgissent, qu'il y ait une société. Mais il faut en outre que cette société présente une organisation au moins rudimentaire, qu'elle soit assez policée pour que la force brutale n'y règne pas seule, qu'on y trouve au moins les éléments d'une autorité sauvegardant plus ou moins les droits reconnus, rem-

plissant plus ou moins bien les fonctions que nous étudions plus loin comme caractéristiques de l'*Etat*. Là où il n'y aurait pas d'autre droit que le droit du plus fort, la satisfaction des besoins de chacun dépendrait uniquement de la mesure dans laquelle il serait de taille à dépouiller les autres et à ne pas se laisser dépouiller par eux. Sans doute, les hommes produiraient et consommeraient. Mais nul mécanisme régulier ne déterminant la répartition des produits et leur circulation, la vie économique se réduirait à l'application des procédés techniques connus, pour produire des choses utiles, dont la force seule réglerait l'emploi : elle serait trop simplifiée pour faire l'objet d'une science particulière. » (Cours d'Economie politique, t. I, p. 15-17).

C'est pourquoi la vraie Science Economique est incompatible avec le despotisme, la dictature, la tyrannie qui paralysent le jeu des lois naturelles. Aussi, l'économie dirigée par la dictature de l'Etat n'est que la caricature de l'économie politique. *Là où la force seule domine, il n'y a pas de Science économique.* Comme l'a fort bien dit l'Institut International d'Agriculture à propos de l'économie dirigée, c'est un *expédient empirique*, même quand on veut la considérer comme un programme délibéré de reconstruction économique et sociale. L'économie dirigée est le lot de tous ceux qui n'ont pas approfondi *sérieusement* la Science économique. L'économie dirigée est la résultante de l'ignorance de la Science économique, — science complexe et délicate qui demande des années d'études assidues appuyées sur une forte culture générale. On comprend que dans notre époque désaxée par l'abus du sport et des amusements, désorientée par la facile dictature, dépréciée par l'écœurant arrivisme, le vrai économiste soit plutôt rare.

Scientifiquement, il est donc hors de doute que le salut par la terre ne pourra être réalisé que dans le cadre de la justice et de la liberté. C'est donc bien là, dans la justice et la Liberté, que se trouve réellement le programme économique de l'avenir... Comme le disait si justement Montesquieu, et son axiome est devenu une loi de l'Economique, loi confirmée par l'histoire universelle : *« Les pays ne sont pas prospères en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté. »*

BIBLIOGRAPHIE :

J. Méline. — *Le Salut par la Terre et le programme économique de l'avenir.*

Leon Say et Joseph Chailley. — *Nouveau Dictionnaire d'Economie politique.*

Ch. Gide. — *Cours d'Economie Politique*, 2 vol.

Dr François Dalencour. — *Le Sauvetage National par le Retour à la Terre. Le seul Salut est dans la Terre, par la Terre.* (1923 et années suivantes).

Haiti-Journal 28 mai 1934.

C. Colson, *Cours d'Economie Politique*, en 6 vol.

Les Conditions de l'Agriculture en 1932-33, Institut International d'Agriculture, Rome, Imprimerie de la Chambre des Députés, 1934.

APPENDICE

I. — LA TERRE AUX PAYSANS

A) PROJET DE LOI

SUR LES CONCESSIONS GRATUITES DES TERRES DE L'ETAT

Considérant que l'affermage des biens domaniaux n'a jamais produit de résultats satisfaisants ;

Considérant qu'il importe de créer une classe de petits propriétaires ruraux afin de réveiller le développement agricole par le sentiment de la propriété ;

Considérant que toute pensée fiscale doit disparaître devant un bien moral social et patriotique à réaliser dans le peuple :

Art. 1er. — L'Etat distribue gratuitement tous les biens domaniaux ruraux aux paysans fermiers d'abord, et ensuite à tous les autres paysans.

Art. 2. — Les concessions gratuites sont de cinq carreaux de terre, mesurés aux irais de l'Etat.

Toutes les Iles Adjacentes sont comprises dans cette distribution agaire.

Art. 3. — Un appel sera adressé aux paysans émigrants qui sont à Cuba et en Dominicanie pour qu'ils puissent bénéficier des mêmes concessions gratuites.

Art. 4. — Chaque concession gratuite fera l'objet d'un titre qui sera remis gratuitement au paysan, et qui mentionnera sa constitution, au profit de la famille du concessionnaire, en un bien insaisissable qui portera le nom de *bien de famille*.

Art. 5. — Pour bénéficier de cette concession, le paysan ou la paysanne doit être marié.

Art. 6. — Dans le but de réaliser l'enseignement agricole adulte, dans chacun des départements du Nord, du Nord-Ouest, de l'Artibonite, de l'Ouest et du Sud, dans chacune des Iles adjacentes, il sera réservé une portion de quinze carreaux de terre, qui sera distribuée gratuitement en toute propriété à une famille de cultivateurs expérimentés européens, soit français, allemands, belges ou italiens, qui auront pour mission de propager les méthodes modernes de culture parmi les paysans haitiens.

Ces différentes portions de terre seront aussi constituées en biens de famille insaisissables au profit des familles des concessionnaires étrangers.

Art. 7. — Dans chacune des divisions administratives sus-indiquées, il sera aussi réservé une portion de trente carreaux de terre qui sera donnée en toute propriété à un couvent de Trappistes ou de Chartreux ou de Frères Salésiens qui devront réaliser l'enseignement agricole par des cours ambulants. Ces religieux devront aussi construire une ou plusieurs écoles et chapelles, où seront donnés l'enseignement classique et l'instruction religieuse.

L'Etat s'engage à fournir le matériel pour ces écoles et ces chapelles.

Art. 7. — Un règlement d'administration fixera les mesures d'application de la présente loi. 1923

C) PROJET DE LOI
SUR LA CONSTITUTION D'UN BIEN DE FAMILLE
INSAISSISSABLE 1923

Ce Projet contient 21 articles. Nous en extrayons seulement quelques-uns pour mettre en relief l'économie de ce projet qui a été copié et transformé en la fameuse loi sur le bien rural de famille, dont l'application est devenue un casse-tête pour l'Administration. On n'a pas voulu copier *mon projet tel quel*, comme je l'ai adapté de la loi similaire française. Mon projet fait corps au précédent sur les concessions gratuites. Les deux projets forment un tout indivisible :

Art. 1.— Il peut être constitué, au profit de toute famille, un bien insaisissable qui portera le nom de bien de famille. Les étrangers domiciliés en Haïti peuvent jouir des prérogatives de la présente loi.

Art. 2.— Le bien de famille peut comprendre soit une maison ou une propriété rurale, occupée et exploitée par la famille.

Art. 4.— Le bien de famille ne peut être établi que sur un immeuble non indivis. Il ne peut être constitué plus d'un par famille.

Art. 6.— La constitution d'un bien de famille résulte d'une déclaration reçue par un notaire, d'un testament ou d'une donation.

Art. 20 — Il est constitué au Ministère de l'Agriculture un Comité Supérieur de la Petite Propriété Rurale auquel doivent être soumis tous les règlements à faire en vertu de la présente loi, et, d'une façon générale, toutes les dispositions intéressant la petite propriété rurale.

II.— A PROPOS D'UN RAPPORT

Du rapport que l'Agronome en chef vint d'adresser le 17 janvier 1934, au Secrétaire d'Etat de l'Agriculture, nous pouvons dire que c'est le résumé des idées que nous avons exposées depuis 1923, donc depuis onze ans, dans notre ouvrage *« Le Sauvetage National par le Retour à la Terre. Le seul Salut est dans la Terre, par la Terre »*, dont plusieurs chapitres déjà parus sont presque épuisés. Avec d'autres vocables, d'autres mots, qui ne sont que des circonlocutions signifiant la même chose, ce sont les mêmes idées, mes idées.— au point que si j'avais une école, ce rapport pourrait être signé par un de mes élèves ayant reçu mon enseignement. On n'a lire les 31 pages de ce rapport, dont j'épinglé les points principaux en comparaison avec mes idées exposés dans mon livre déjà cité :

10. Page 7, pourcentage revenant au paysan sur la vente de son café.

10. Page 45 du chapitre de mon ouvrage *« Abolition des Droits d'Exportation »* et article publié dans le *Nouvelliste* fin 1933. L'Agronome en chef était dans le pays depuis plus d'un an.

20 Page 12, paysans, artisans de la richesse nationale.

30 Page 16, inopérance de la loi de 1883.

Inopérance de la loi sur le bien rural de famille.

40 Page 17, *Donations foncières aux Paysans.*

20 Page 33 de mon ouvrage, chapitre sur la nécessité de la petite propriété rurale : « La vérité, c'est que le paysan haïtien, malgré toutes les injustices, a toujours formé la vraie armature nationale, etc.

30 Page 30 de ma Question Agraire.

Mon article dans le « Nouvelliste », fin 1933.

40 Voyez Question Agraire. Donation foncière n'est qu'un circonfonctionnement qui a été employée pour ne pas se servir de la dénomination que j'ai moi-même employée, vieille expression qui date du Président Pétion

La seule partie, ou à peu près, du Rapport, que je répudierais est celle relative au « plan quinquennal », appellation tirée du vocabulaire bolchéviste. Après tant d'argent dépensé, pour toutes sortes d'activités agricoles, venir réclamer encore quelques millions est un aveu déguisé de faillite. C'est une pitié et une calamité... La Russie soviétique connaît aussi l'exportation au milieu de la misère...

CONTRE LE MONOPOLE DES FIGUES-BANANES

Voici la correspondance en anglais échangée avec la Société d'Agriculture de la Jamaïque :

Port-au-Prince, 13 Novembre 1933

M. Glaixter Baxter,

Secrétaire de « Jamaica Agricultural Society »

Kingston.

Cher Monsieur le Secrétaire,

Veillez avoir la bonté de me donner les informations suivantes : 1. Comment devint si prospère à la Jamaïque la culture des figues-bananes ? 2. Le Gouvernement de la Jamaïque avait-elle donné aucun genre de monopole à des compagnies pour cette culture ? 3. Donnez-moi la valeur et le chiffre total des figues-bananes à la Jamaïque pendant ces dix dernières années. 4. Expliquez-moi les moyens employés pour obtenir un si grand développement.

Je vous remercie infiniment par anticipation et vous adresse, etc.

Dr François DALENCOUR.

Jamaica Agricultural Society.

No 2710. Kingston, Jamaïque, 15 Novembre 1933.

Dr François DALENCOUR, Port au-Prince (Haïti)

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 13 courant, l'industrie des fi-

gues-bananes de la Jamaïque a commencé avec les escais d'expéditions faites par le capitaine L. D. Barker, il y a environ 50 ans, employant le fruits comme lest sur son bateau allant vers les pays du Nord. A cette époque, le fruit était plutôt cultivé pour la nourriture des porcs. Le fruit se comportait bien, fut bien vendu et par son goût et son parfum trouva de lui-même son marché. Ce commerce irrégulier se développa et trouvant bientôt des difficultés pour des approvisionnements sûrs et continus, il n'embarqua que les récoltes des petites plantations.

Son exemple fut rapidement suivi par les grands et les pe tits fermiers, comme ce fait coïncidait avec la sévère dépression qui arriva dans notre industrie sucrière, justement à cette époque. Cette culture et ce commerce devinrent très rémunérateurs, comme nous étions en fait sans concurrents dans le monde. Le marché américain était large et alors illimité pour ce genre d'industrie.

Le gouvernement de la Jamaïque n'a pas eu à donner aucun genre de monopole pour cette culture, et cela n'était pas nécessaire. Tout le monde participa à cette prospérité, comme elle se développait.

Le chiffre et la valeur de l'exportation des figues-bananes de la Jamaïque pendant ces dix dernières années est approximativement de 170.000.000 de régimes, valant au premier coût environ 15.000.000 de livres sterling (1).

J'espère que cette information est ce que vous désirez et vous adresse, etc.

(Signé) Glaister BAXTER.

Secrétaire.

Voilà donc comment s'est développée la culture intensive des figues-bananes qui a donné une si grande prospérité à cette colonie. S'il y avait place pour un monopole, c'était bien dans une colonie qu'il était facile de l'établir. Or, le gouvernement anglais, plutôt libéral, n'y a jamais songé, sachant bien que c'était inutile et que ce serait favoriser injustement quelques-uns au détriment de la masse des agriculteurs. Et c'est nous, en Haïti, plus ou moins indépendants, qui commettons de propos délibéré cette bévue. C'est à n'y pas croire. Il faut donc remercier le Sénat qui, au cours de la session de 1933, a rejeté le fameux Contrat Brignac.

Depuis ce rejet, il ne se passait pas de semaine sans que les journaux relatent des manœuvres politiciennes plutôt malheureuses tendant à surprendre la bonne foi du Corps Législatif et à le porter à revenir sur le rejet si mesuré du Sénat qui, en la circonstance, a suivi les données rigoureuses de la Science Economique. Le climat politique créé fut tel que le Corps Législatif, dans un désir très compréhensible de paix intérieure, a cédé. Cet acte de faiblesse voulait sans doute être simplement un acte de modération... Ne préjugeons pas et laissons venir l'Histoire qui ne manquera pas de dire son mot. Constatons simplement que l'asphyxie morale fait autant de mal que la destruction physique.

(1) Environ 75 millions de dollars. Aujourd'hui, le régime vaut près de 4 gourdes à la Jamaïque.

Le Contrat Brignac rejeté en 1933 par le Sénat est donc devenu depuis juillet 1934 une réalité... La réaction a été immédiate et s'est fait connaître très visiblement par un mécontentement général qui s'est traduit par une inquiétude et une agitation dont le gouvernement a dû se préoccuper par l'intervention personnelle du Président de la République et du Ministre de l'Intérieur. Le journal du Cap « L'Information » dit positivement qu'« il est en droit d'affirmer que le contrat Brignac est hautement désapprouvé par le public... Nous ne voulons pas du monopole... parce que les faits nous montrent que le plus grand malheur que l'on puisse souhaiter aux producteurs est celui de n'avoir qu'un acheteur. »

Le premier rejet du Sénat correspondait donc à la réalité des faits. On a beau dire que ce n'est pas un monopole : ce contrat constitue réellement un monopole qui a été camouflé. Mais la désapprobation générale est telle, que probablement certaines clauses du contrat soient facilement atténuées, à moins que la vanité personnelle y tienne quand même. Dans ce cas encore, l'opinion publique, pour ne pas être inutilement violente, sera obligée de faire comme le Corps Législatif, c'est-à-dire de céder...

En attendant, voici une pièce authentique qui démontre la réalité et la gravité des faits et objective l'état des esprits dans le Nord, où la culture et le commerce des figues-bananes n'ont pas attendu les caresses étatiques ni les baisers Lamourette de l'Administration pour prendre un essor magnifique que l'on voudrait injustement diminuer. C'est un télégramme adressé au Président de la République :

SON EXCELLENCE SIENIO VINCENT

Président de la République,

Palais National. Port-au-Prince.

Les Soussignés ont l'honneur d'en appeler à votre esprit de justice et à votre patriotisme relativement au monopole de la figue-banane accordé à Monsieur Brignac estimant que leurs intérêts et ceux du Département sont gravement atteints par le dit contrat tandis qu'ils sont amplement sauvegardés par le jeu de la libre concurrence. Respectueuses salutations.

J. Adhémar Auguste, Raymond Laroche, René Teuchler, Déleus Robinson, Charles Menuau, Etienne L. Bariento, Palmiero Giordani, Kuno Beck, Albert Béliard, Frédéric Robinson, H. Désisna Monfiston, Alexandre Etienne, Carlet Auguste, Louis Martin, Adrien Zéphir, Hubert Bright, Ulysse Guillaume, Louis Miguel, Dorcély François, Alphonse Béliard, Paul Laroche, Richelet Achille, Granville Vincent, François Latour, Alfred Bright, Abner Angrand, M. A. Manigat, Gasparin Richard, Romain Siméon, Emmanuel Romain, Pétion Boney, Marcius Hilaire, Fernand Sterlin, Pierre Ricardo, Norardin Daguindeau, Augustin Cianciulli, Flaubert Dupuy, François Villars, D. Narbal Latortue, Joseph D. Charles, Bertrand Obas, Miléon Hérisveaux, Serge Lucchesi, Ro

bert Durand, Henri Eliane, Richardson Thimoléon, Verlaine Gaspard, Raphael Raymond, Gédéon Clément, Sylvain V. Victor, Wenlock Graham, Enile Salnave, Arnold Stuart, Wilfried de la Fuente, Clermont Voltaire, Paul Dugué, Ralph Hivé, Turin Salnave, Albert Salnave, Dantés Bricourt, Max Ascencio, Levingstone Eustache.

Cap-Haïtien, le 21 Octobre 1934.

Ce document est très important et peut se passer de commentaires: il permet à l'Histoire de porter un jugement très sévère, car tous les monopoles, *sans exception*, dans tous les pays du monde, contiennent des aspects personnels, à moins qu'il ne s'agisse de monopoles d'Etat à base fiscale. C'est une aberration des pouvoirs publics de vouloir imposer une règle personnelle ou abstraite aux conditions diverses de la nature et de la vie.

En effet, le monopole, en Haïti, a toujours eu une bien triste histoire. Dès les premiers débuts de la colonisation française, le monopole exerça ses ravages. Toutes les premières *compagnies de colonisation* furent créées à base de monopole, et leur fonctionnement donna toujours lieu à des protestations violentes, parfois armées. Les colons se révoltèrent en deux fois contre les privilèges de ces compagnies. Le gouvernement central dut plusieurs fois intervenir pour révoquer les privilèges accordés. Le monopole de la vente du tabac fut si désastreux que les colons menacèrent de détruire leurs plantations, de brûler leurs cases et de se retirer en masse à la Jamaïque. Ce régime de monopole se transforme plus tard au profit de l'Etat (1) et donna lieu aux mêmes protestations violentes et armées. Quand éclata la révolution de 1789, le joug du monopole commercial porta les colons à livrer Saint-Domingue aux Anglais et, ensuite, à préconiser l'autonomie économique avec un simple lien de suzeraineté: idée qu'ils inculquèrent à Toussaint-Louverture.

D'autre part, l'introduction des plus précieuses denrées coloniales ne donna jamais lieu à aucun monopole. Le café et le campêchier furent introduits et acclimatés à Saint-Domingue où ils se développèrent magnifiquement, sans qu'aucun monopole fût accordé à qui que ce soit, rien que par l'intérêt qu'y trouvaient les planteurs.

Après l'Indépendance, le monopole des caïes, sous l'Empire de Soulouque, donna lieu à des dilapidations scandaleuses. Voilà le bilan lugubre du monopole dans l'Histoire d'Haïti. Mais, bien peu de gens s'occupent de feuilleter l'Histoire pour y trouver des enseignements...

Quant à la figue-banane, qui est une vieille plante du terroir haïtien, sa culture peut-être intensifiée par le simple intérêt qu'y trouveront les planteurs, comme autrefois à Saint-Domingue pour le caféier et le campêchier, comme il y a cinquante ans à la Jamaïque. Du reste, avant la publication du Contrat Brignac la culture et le commerce des figues-bananes avaient déjà pris une belle extension qui ne

(1) L'économie dirigée est donc une vieille histoire.

ferait que continuer avec les demandes des consommateurs étrangers. C'est là un fait incontestable, démontré par la statistique suivante : en juillet de l'année 1934 on avait exporté 31.000 régimes, et deux mois après, sous l'influence de la hausse des prix amenée par la *libre concurrence*, l'exportation bondissait en septembre, et donnait 120.000, soit le quadruple. Ce fait suffit pour démontrer qu'un contrat de monopole sera plutôt nuisible et que comme à la Jamaïque la culture et le commerce des figues-bananes peuvent prendre en Haïti un essor considérable sans l'ombre de monopole.

Notre interprétation du contrat Brignac comme un monopole vient d'être confirmée par le fait suivant publié par « L'Information » du Cap Haïtien du 10 novembre 1934 : un entretien téléphonique entre le Président Vincent et le préfet de cette ville reconnaît à la seule Haytian Fruit Co le droit d'expédier des figues-bananes dans le Nord et dans le Nord-Ouest, les magistrats communaux de la circonscription prélectorale du Cap ont reçu l'ordre d'empêcher les agents de la Standard Fruit Co d'acheter des figues-bananes dans leurs communes respectives. D'autre part, « l'Action Nationale » annonçait aussi que le représentant de la Standard Fruit Co qui avait déjà investi beaucoup de capitaux dans le commerce et la culture des figues-bananes, a été expulsé du territoire haïtien.

C'est là un fait regrettable qu'il faut déplorer, la répercussion a été bien douloureuse, selon « L'Information » de fin novembre 1934 qui affirme « qu'en plaine certains planteurs ont arrêté sur leurs habitations les travaux de plantations de figues-bananes... cette semaine, 2000 régimes n'ont pu être embarqués, et sont restés pour compte à leurs propriétaires... des centaines de régimes expédiés par le dernier bateau ont été payés en bons, et, enfin la Haytian Fruit (de Brignac) paie le régime 30 et 40 centime de gourde... Quand on songe qu'il y a un mois à peine le producteur recevait trois gourdes dix centimes pour un régime, on comprend son découragement. » (*Le Matin*, 23 novembre 1934).

Enfin, les *Echos du Cap* de fin décembre 1934 disent : « Une industrie nouvelle (culture et commerce de figues-bananes) qui eût pu faire beaucoup de bien au pays, est sur le point de disparaître. » Faisant le bilan de l'année 1934, le même journal en janvier 1935 dit que « la misère publique la plus noire que nous ayons jamais vécue, a élu domicile partout. Plus de travail, plus d'industrie. Des centaines de gens ont faim, les lycées et les collèges et flânent sur nos places publiques. »

Après cette constatation tout commentaire serait superflu. Les faits confirment la Science. *Tout confirme que l'Economie politique est la science de la Liberté et de la Justice appliquées au travail humain.*

Mais voilà les graves événements de janvier et de février 1935 qui accélèrent le rythme du dynamisme dictatorial et nous mettent en présence d'une obstination irréfléchie de méconnaître les lois naturelles de la Science économique

classique, la seule qui ne trompe pas. Il ne faut pas s'en étonner puisque c'est une tendance à la mode dans quelques pays. Ici, on ne réfléchit pas que certains pays qui font cette expérimentation onéreuse ont des ressorts économiques très souples et très solides que nous n'avons pas; ils sont aussi plus riches et mieux organisés que nous; ils peuvent donc plus facilement faire les frais de cette folie. Tandis que nous, petit pays, nous avons une organisation trop rudimentaire qui ne nous permet pas de commettre de trop grosses bévues. Mais j'oubliais qu'en Haïti il y a l'esclavage du nègre par le nègre, dont Toussaint Louverture, Christophe, Soulouque et Salomon, puis les Américains Haïtiens à partir de 1915 ont largement usé et abusé...

Donc, pour l'Histoire, enregistrons le monopole exclusif accordé le 25 février 1935 à la «Standard Fruit and Steamship Company», qu'il est impossible de juger en toute impartialité par suite de la dictature. Une simple réflexion à propos de l'article 9 du contrat, par lequel «la Compagnie s'engage à enseigner aux planteurs les méthodes pratiques pour la culture, les soins à donner aux figues-bananes, la manière de les transporter et les précautions qui devront être prises pour prévenir les maladies.»

Nous savons maintenant que le Service Technique de l'Agriculture créé depuis douze ans et qui a absorbé près de vingt-cinq millions de gourdes, pour enseigner les méthodes agricoles les plus pratiques, pour augmenter notre production, n'a rien fait dans ce sens, n'a effectivement rien réalisé. Il était bon que cette faillite inqualifiable fut démontrée officiellement. Il a fallu le monopole donné à une compagnie pour dire ce mot de vérité, pour que nos paysans apprennent la culture des figues-bananes!

L'iniquité de ce contrat apparaît encore dans la fixation légale d'un prix presque trois fois moindre que celui pratiqué couramment à la Jamaïque! C'est une belle démonstration de l'esclavage du nègre haïtien par le nègre haïtien...

Voyez donc ce beau résultat du monopole: "On nous informe de Jean-Rabel que les prix prévus dans le contrat de la Standard ne sont pas observés dans les achats de figues bananes. On offre G. 1.35 pour le régime de neuf pattes et plus et 0.50 centimes et même moins pour les six pattes. Ces bas prix ne sont pas pour encourager les planteurs." (Le Matin, 12 et 13 Mai 1935,).

N'en disons pas davantage et faisons ressortir qu'Haïti a déjà fait ample connaissance avec l'économie dirigée sous Soulouque, depuis près de cent ans. Oui, nous avons toujours connu l'économie dirigée par l'Etat, c'était toujours... l'économie personnelle, et rien que cela.

Et ce n'est pas sans une grande tristesse que nous nous souvenons, en ce moment d'un mot très juste d'un grand écrivain français, M. André Suarès, l'auteur de *Napoléon*, de *Goethe*: «Le dictateur est un chirurgien qui tue le malade.» Ce même écrivain écrivait dernièrement qu'on n'élève pas un peuple en le gorgeant d'ordure.»

Et comme l'on comprend la justesse de ces réflexions de Stuart Mill, qui s'appliquent à tous les temps et à tous les milieux : « La valeur d'un Etat, à la longue — disait l'illustre philosophe économiste dans la conclusion de son ouvrage « La Liberté » — c'est la valeur des individus qui le composent, et un Etat qui préfère à l'expansion et à l'élévation intellectuelle des individus, un semblant de stabilité administrative dans le détail des affaires, un Etat qui rapetisse les hommes, afin qu'ils puissent être entre ses mains les instruments dociles de ses projets (même bienfaisants), s'apercevra qu'on ne peut faire de grandes choses avec de petits hommes et que la perfection de mécanisme à laquelle il a tout sacrifié finira par ne plus lui servir de rien, faute de pouvoir vital (la liberté) qu'il lui a plu de proscrire pour faciliter le jeu de la machine. ».

Si c'était possible, il y aurait lieu de reproduire in extenso le petit opuscule de Bastiat « Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas ou l'Economie politique en une leçon. » En d'excellents développements et par des exemples familiers mais judicieusement choisis, Bastiat explique comment, dans la sphère économique, un acte, un habitude, une institution engendrent, non pas un seul effet, mais une série d'effets. Le premier seul est immédiat : on le voit : les autres ne se déroulent que successivement : on ne le voit pas, et cependant on doit les prévoir. Le mauvais économiste poursuit un petit bien actuel, qui sera suivi d'un grand mal à venir. Le bon économiste poursuit un grand bien à venir, au risque d'un petit mal actuel. Toute l'explication du malaise de nos sociétés contemporaines tient peut-être en ces quelques pages. (A. Schatz).

IV. — LE FASCISME RECOURT

AU LIBÉRALISME AGRAIRE

Le fascisme étant la dictature générale, on ne s'attendait pas à le voir recourir à certain procédé libéral. Ce sont ces petits accidents qui démontrent le vrai visage d'un régime, quand il est obligé de faire certains détours pour se maintenir à l'aide de moyens préconisés par une tendance contre laquelle il vitupère. Le partage des terres est un des points sur lesquels le libéralisme large issu de 1789. Or, nous apprenons que le fascisme partage les terres. C'est ce que nous apprend « Paris-Midi » du 18 janvier 1935 page 5 :

« Il existe, on le sait, dans toute l'Italie, de grands domaines ruraux, possédés par une aristocratie terrienne. Ces exploitations sont mises en valeur par de très nombreux ouvriers agricoles, qui constituent un véritable prolétariat rural.

« Le fascisme vient de décider que ces grands domaines seraient morcelés et ramenés à de petites ou moyennes propriétés, de façon que le maximum d'ouvriers agricoles puissent posséder des terres :

« Les grands propriétaires italiens sont donc donc invités à diviser leurs domaines et à les pourvoir du matériel et des

installations nécessaires à l'exploitation. S'ils peuvent faire l'installation eux-mêmes, l'Etat les aidera, dans la proportion d'un tiers de la dépense.

« Mais s'ils font des difficultés, ou s'ils sont dans l'impossibilité de faire cette installation, ils seront purement et simplement expropriés, contre le paiement d'une « juste indemnité » dit la loi ».

Après deux ou trois révérences pareilles, le fascisme ressemblera à s'y méprendre, au libéralisme. Le Duce, un libéral ! Hum ! Mais il n'y a rien d'impossible quand on veut se maintenir au pouvoir... Le proverbe dit bien vrai : « Le diable se fait ermite ».

V.— LE NAZISME AUSSI PARTAGE LES TERRES

Hitler, aussi, est un bon acrobate. Comme Mussolini, il vitupère contre le libéralisme ; mais il est très subtil dans les emprunts qu'il y fait. Donc, le nazisme, aussi, partage les terres, par une espèce de *socialisme agraire* qui donne un lopin de terre à défricher !

« Dans les immenses plaines du Nord et de l'Est, *portout où les propriétaires ruinés ne pouvaient acquitter l'impôt* laissaient à l'Etat inculte une terre avare et rebelle, d'immenses domaines ont été lotis. Les comtes et barons se sont vus dépossédés des grands steppes hérités de leurs pères. Là où passait à l'infini le galop des chasses, la terre s'est *étroitement morcelée*. Au petit employé de souche paysanne, à l'ouvrier séduit par *le retour à la terre*, l'Etat a donné pour quelques sous un champ pierreux et une maison de briques, deux ou trois plants d'arbres et un peu de fumier. La lutte est dure contre une terre ingrate, avec un *ouillage médiocre*, une science plus médiocre encore. » (L'Intransigeant, 1 février 1935).

Les grands révolutionnaires libéraux de 1789 n'avaient pas agi autrement. On copie leurs meilleurs procédés, mais on leur jette l'anathème. C'est ainsi qu'on truque le libéralisme ; mais l'Histoire démasque facilement ce petit jeu, qui n'est qu'un enfantillage, sachant que tout est bon pour les démagogues-tyrans qui veulent prendre le pouvoir et le garder indéfiniment.

C'est donc une *vraie révolution agraire* que l'Allemagne vient de réaliser, avec sa proportion de terres incultes qui atteint bien *un cinquième* du territoire national. Les domaines ainsi constitués dont la contenance maxima est de 125 hectares, sont protégés contre toute tentative d'aliénation, de division et d'endettement : à peu près le bien de famille insaisissable français, tel que j'ai essayé d'adapter au milieu haïtien.

Une particularité intéressante à noter, c'est que la révolution égraire allemande constitue une réaction contre le système Torrens : elle légifère que *la terre doit être considérée comme un bien d'une nature très différente des autres biens ; elle ne doit pas faire aussi aisément l'objet de transactions.* (Le Musée Social, février 1935, p. 49-50.)

Comme on le voit, le nazisme a adopté la conception démocratique française de la propriété, d'après laquelle le bien foncier, l'immeuble est une chose précieuse, pour la famille, qui doit autant que possible la conserver. C'est du reste l'esprit du Code Napoléon et de la législation française du bien de famille insaisissable. C'est aussi notre opinion déjà émise dans les pages précédentes, avant que nous eussions pris connaissance de la révolution agraire allemande.

Cette révolution, malheureusement s'est arrêtée en chemin, obligée de composer avec certaines traditions anciennes qui favorisent le frère aîné. D'où certaines critiques qui prévoient de mauvaises conditions pour le cadet. Cette particularité de la nouvelle législation agraire allemande est à déplorer.

A PROPOS DE MON PETIT LIVRE D'AGRICULTURE POUR LES ECOLES PRIMAIRES

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Secrétairerie d'Etat de l'Instruction Publique

DÉCISION

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique,

Vu la lettre par laquelle M. le Dr François Dalencour lui a soumis les manuscrits de deux ouvrages intitulés : « LES PRINCIPES D'EDUCATION NATIONALE », « LES PREMIERS ELEMENTS D'AGRICULTURE », à l'usage des Ecoles primaires ;

Vu le rapport favorable en date du 22 Janvier 1931 de la Direction Générale de l'Enseignement préposé à l'examen des livres classiques ;

Déclare autoriser l'introduction des dits ouvrages dans les Ecoles primaires de la République comme livres de lecture.

Port-au-Prince le 24 Janvier 1931.

Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique :

Signé : A. V. CARRÉ.

N. B.— Usant du droit dont bénéficient beaucoup de citoyens qui ont écrit des manuels approuvés par le Département de l'Instruction Publique, je proposai l'achat de mon petit livre d'Agriculture au Service National de la Production Agricole. Le Directeur de ce Service demanda que mon livre fût à nouveau examiné ;

Ce n'était qu'un prétexte pour barrer la route à un petit livre qui pourrait rendre de grands services aux élèves des écoles rurales. Oui, un prétexte qui n'était qu'un refus subtil sans en avoir l'air, puisque beaucoup d'autres livres haï-

tiens approuvés par le Département de l'Instruction Publique, ont été achetés par le S. N. P. A., sans un nouvel examen par ce Service.

Je compris ce piège grossier et ne me soumis pas à cette exigence qui subalternisait le Département de l'I. P. et donnait l'impression désagréable que, sur le terrain de la pédagogie et sur beaucoup d'autres, l'esprit de l'Occupation Américaine continuait, comme au temps de George Freeman, Superintendant américain, qui démolissait, pièce par pièce, le Département de l'Instruction Publique afin de réaliser la colonisation éducationnelle américanisante de la République d'Haïti. Jamais, dans aucun pays *sans exception*, on n'a vu les *écoles élémentaires* formant l'enseignement primaire, être placées sous aucun contrôle autre que celui du Département de l'Instruction Publique. Il a fallu l'occupation américaine pour établir chez nous cette absurdité qui a jeté l'anarchie dans la pédagogie haïtienne.

Pour justifier cette absurdité et légitimer cette anarchie on a accumulé et outré certaines négligences administratives qui n'étaient dues qu'aux hommes et non au principe fondamental. Négligences administratives qui pouvaient être facilement redressées par des chefs d'administration, que le pouvoir central ne voulait jamais choisir adéquats, faisant tristement du Département de l'I. P. une boîte plutôt politique. Négligences administratives, en quelque sorte forcées par le salaire dérisoire donné au personnel des Ecoles Rurales. Et puis, comme toujours l'éternelle question de la paille et de la poutre, on ne voyait pas que la nouvelle administration accordait de meilleurs appointements à ce même personnel, ce qui permit un meilleur recrutement. Ce même argent accordé à cette fin au S. N. P. A., on n'avait qu'à le donner au Département de l'I. P. pour que le résultat fut même *meilleur* que celui obtenu jusqu'à présent par ce service. Enfin, on oubliait la faillite du Service Technique de l'Agriculture, faillite étalée publiquement dans une séance du Corps Législatif. Le Département de l'I. P. fut donc systématiquement affaibli, *anémié* par l'Américain conseillé par des haïtiens pro-américains afin d'hypertropher le Service Technique d'Agriculture où mijotait, à chaude température, la colonisation américanisante éducationnelle des pauvres paysans d'Haïti. Le mince résultat obtenu, *grâce à l'argent*, dans les écoles rurales nouvelles, ne peut pas absoudre l'idée malhonnête qui a présidé à cette œuvre puisque, *avec le même argent*, le Département de l'I. P. pouvait faire mieux, et sans aucun avilissement pour le Pays. Maintenant que la question est présentée *sous son vrai jour*, et avec tous ses dessous si peu propres, il n'est que temps vu le départ des Marines Américains, de retourner les écoles rurales au Département de l'I. P. à qui on voudra bien confier le même argent.

En l'espèce, mon livre n'est fait que pour les écoles primaires urbaines et rurales. L'autorisation officielle que j'ai obtenue du Département de l'I. P. ne fait aucune distinction et recommande mon livre dans toutes les écoles primaires.

La Direction Générale de l'Enseignement a bien compris que ce petit livre, *très élémentaire*, conçu dans un but patriotique et social, ne pouvait qu'être utile à nos petits paysans et citadins, en leur inculquant, *à l'école même*, l'attachement profond et scientifiquement raisonnable au sol natal et le retour à la terre, afin d'éviter l'exode rural si funeste à la prospérité nationale. Idée maîtresse qui domine ce petit livre et que personne ne peut contester après l'avoir lu attentivement.

Certes, le Service National de la Production Agricole était libre de ne pas encourager mon livre. Cependant, c'était commettre une injustice puisque de mon côté, j'avais d'un droit légitimement accordé par l'Administration Supérieure, et dont bénéficient d'autres citoyens placés dans les mêmes conditions. L'injustice était donc flagrante, et on n'a pu éviter sa réprobation que par un fallacieux prétexte, que n'auraient certes pas choisi des hommes vraiment impartiaux.

L'Administration supérieure, à qui je m'étais adressé pour redresser officiellement cette injustice, ayant fait la sourde oreille, je dus me résigner à la subir. Ainsi périt une œuvre, inspirée de l'intention patriotique la plus élevée, fruit de nombreuses veilles et d'un labeur assidu, rédigée en vue de l'éducation nationale des petits Haïtiens, et qui ne fait que résumer les enseignements les plus certains de l'Agronomie et de l'expérience locale...

UNE LETTRE DE M^r RENE THEVENOT.

Port-de-Paix, 7 Mai 1918.

Monsieur le Dr F. DALENCOUR,

Port-au-Prince.

Monsieur,

Je viens de lire votre opuscule sur l'enseignement agricole, si je ne me trompe, c'est un cri d'alarme que vous avez voulu lancer et cela seulement, sans nul dessein de traiter avec ampleur d'un si vaste sujet.

Je crois que vous avez été bien averti: peu de gens se penchent sur l'in-quarte qui dévore l'opuscule, et puis un cri est plus vite entendu, senti, qu'une phrase: il est l'expression simple et unique d'une unique pensée.

Tout cela, pour vous dire, Monsieur, que le nombre augmente chaque jour de ceux qui pensent comme vous que "la sainte cause de l'agriculture nationale, n'est, à vrai dire, qu'une croisade de la défense du sol" et que pour avoir si bien commencé, il serait bon que vous en usiez ainsi d'un "dolenda Carthago".

La question sociale, en d'autre pays amenée à des graves, à nos révolutions comme en France aux horreurs de la Commune de 71: en Haïti, à côté de la question sociale il y a celle de l'Unité nationale absente, c'est celle-ci surtout qui a causé, permis nos luttes intestines d'hier, consé-

quemment la situation actuelle. Que les hommes des villes consentent — non par la force des choses seulement, mais par une volonté réfléchie — à envahir les campagnes de leur activité quotidienne, ainsi que vous le pensez, voilà dans ce pays, abolies ces réalités que sont : Le Peuple des villes, le peuple des campagnes!!!

C'est l'*Unité nationale* résolue et c'est une nouvelle indépendance reconquise dans la paix et non moins glorieuse que celle de 1804.

Oui, j'aurais souhaité, Monsieur, que votre plume autorisée, dans la croisade agricole que vous entreprenez dit tout cela largement et souvent, car si nous autres des villes, nous avons beaucoup à enseigner aux campagnards, nous avons pas mal à prendre et à apprendre d'eux pour former l'habitant total, celui de demain ; Un businessman amoureux d'idéal, Hugo discutant avec son libraire.

Il semble que c'est aux jeunes seulement que vous demandez le retour aux champs, si vous y incitez aussi les hommes d'âge mûr, surtout lorsqu'ils disposent encore d'un petit capital ? Mille chances, qu'ainsi, les pères par une tendance naturelle, dirigeraient leurs fils vers l'enseignement agricole.

Aujourd'hui, Monsieur, je ne pense pas qu'il soit banal, ni de commande, de vous saluer en la patrie.

RENÉ THEVENOT.

FIN

LE MONOPOLE EN ACTION

« Sur une quantité de 1186 régimes de figues-bananes livrées aux Cayes par les frères Bonnetil, la Standard, après sélection, en a accepté 300, les 886 autres refusées pour mauvaise préparation. D'où perte sèche d'autant pour les livreurs. » (*Le Matin*, 5 août 1935.)

Le monopole s'étend dans toute sa beauté... Bientôt, nous verrons jouer les recommandations *qualifiées*, le monopole étant une faveur accordera ses faveurs selon la faveur politique dont jouissent les clients. Les plus malins, c'est-à-dire les plus soumis, auront le plus de régimes acceptés : c'est la loi du monopole qui détruit la liberté, c'est-à-dire le *fair play*, la justice.